



Contrat DE VILLE

2024
BRUNETIÈRE
VOIRON
2030

www.paysvoironnais.com





1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE P. 4
	P.4 1.1 Le contexte intercommunal et l'histoire de la politique de la ville
	P.7 1.2 Le contexte communal
	P.8 1.3 La géographie prioritaire du territoire, le quartier de Brunetière

2	UN CONTRAT DE VILLE CONSTRUIT AVEC LES HABITANTS P. 10
---	---

3	LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'ÉVALUATION FINALE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023 P. 12
---	---

4	LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE P. 14
	P.15 4.1 Pour bien grandir à Brunetière et à la maison
	P.16 4.2 Des habitants sensibilisés aux problématiques de santé et ayant accès aux soins
	P.18 4.3 Un quartier où il fait bon vivre
	P.20 4.4 Un accès à l'emploi facilité pour tous les habitants
	P.21 4.5 Les axes transversaux

5	MODALITÉS DE PILOTAGE ET ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE P. 22
	P.23 5.1 Les différentes instances
	P.24 5.2 La participation des habitants
	P.24 5.3 Les moyens dédiés à la politique de la ville
	P.25 5.4 Les engagements des signataires pour le quartier

6	LES OUTILS DE SUIVI DE LA POLITIQUE DE LA VILLE P. 26
---	--

P.30 Signataires du contrat de ville Brunetière-Voiron 2024/2030



ANNEXES

- P.32** 1. Synthèse de la rencontre citoyenne Brunetière du 15 septembre 2023
- P.40** 2. Méthodologie et calendrier d'élaboration du contrat de ville
- P.42** 3. État des lieux de l'existant par enjeu
- P.46** 4. État des lieux éducatif quartier Brunetière et Baltiss et schéma des actions existantes en matière de réussite éducative - CIAS mars 2022

PRÉAMBULE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements avec l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville. Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Le contrat de ville est, quant à lui, le document cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville.

L'État a donné une nouvelle impulsion à la politique de la ville. Cette contractualisation positionne la parole des habitants comme élément central dans l'élaboration des nouveaux contrats de ville. Le Ministre a souhaité renforcer le lien de proximité entre la population, l'État et les différents responsables de la politique de la ville.

L'ambition de la démarche « Quartiers 2030 » se dessine au niveau national par 4 priorités :

- ◆ le plein-emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- ◆ la transition écologique et énergétique,
- ◆ l'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation (culture, sport...) et la lutte contre les discriminations,
- ◆ la tranquillité et la sécurité publique.

La circulaire du 31 août 2023 donne les grands principes de cette nouvelle contractualisation.

Pour l'agglomération du Pays Voironnais, seul le quartier de Brunetière à Voiron est concerné par la géographie prioritaire de la politique de la ville conformément au décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023.



1

1.1 LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL ET L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

PORTRAIT DU PAYS VOIRONNAIS

Avec plus de 94 000 habitants, le Pays Voironnais constitue l'un des grands territoires du système métropolitain grenoblois. Territoire péri-métropolitain, le Pays Voironnais se distingue des autres territoires périurbains par son autonomie fonctionnelle. S'il entretient des relations fortes avec la Métropole, il restitue également, grâce à sa ville-centre Voiron, l'ensemble des grandes fonctions de services nécessaires à la vie quotidienne de ses habitants.

Outre la ville-centre, le territoire compte 30 autres communes, dont une ville de près de 10 000 habitants, 3 communes qui comptent plus de 6 000 habitants, mais aussi une dizaine de communes de moins de 1 000 habitants, témoins du caractère rural d'une partie du territoire.

HISTOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE

Le Pays Voironnais a intégré la compétence politique de la ville lors de sa création en 2000. Grâce à la mise en place de différents dispositifs, le territoire s'est progressivement structuré et a développé une politique globale et coordonnée en direction des quartiers les plus en difficulté. Dès 2005, un diagnostic social et urbain a été lancé par le Pays Voironnais et réalisé par le cabinet d'études Trajectoires sur les quartiers de Brunetière, Baltiss (Voiron) et Bourg-Vieux (Voreppe). Celui-ci a permis d'enclencher la démarche de restructuration urbaine. Jusqu'en 2007, le territoire n'a bénéficié d'aucun dispositif de la politique de la ville. Cette année-là, le travail de mise en lumière de l'ensemble des difficultés sociales, économiques et urbaines de ces quartiers a permis la signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).



LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

94 501 habitants¹

20 332 à Voiron¹



31 communes



28,7 %
de la population
du Pays Voironnais
a moins de 25 ans²

26,6 % a plus de 60 ans²



1 990 €
revenus fiscaux
mensuels déclarés des ménages
par unité de consommation
(médiane)³



69,2 %
taux d'emploi des 15-64 ans⁴

6 862
demandeurs d'emploi
toutes catégories⁵



6 079
logements sociaux



45 824
personnes couvertes par
au moins une prestation CAF⁶

Sources :

1. INSEE RP 2018 DÉMO 2023 - 2. INSEE RP 2020 DÉMO 2023 - 3. INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2019 REVENUS 2023 - 4. INSEE RP 2019 INSERTION PRO 2023 - 5. Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2022 - 6. Cnaf, Fichiers des allocataires des CAF au 31/12/2021.

LE CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS) 2007-2014

Dès 2007, Brunetière est identifié comme quartier prioritaire de la politique de la ville au sein du CUCS. Le pilotage, l'animation et la coordination globale du contrat ont été confiés au Pays Voironnais. La création d'un poste dédié et la structuration des services des communes ont permis le développement d'une ingénierie sur les questions de développement social et urbain, ainsi que la mise en place d'une dynamique partenariale structurante.

À partir de 2010, les communes, les bailleurs sociaux et le Pays Voironnais ont réfléchi à la mise en œuvre de projets de transformation durable des quartiers d'habitat social du territoire. Les quatre principaux quartiers, c'est-à-dire ceux concernés par le CUCS (Grand Brunetière et Baltiss à Voiron, Bourg-vieux à Voreppe) et le quartier de Champlong-les-Flours à Moirans sont intégrés dans cette démarche de restructuration urbaine. Pour aller au-delà de la simple réhabilitation, le Pays Voironnais a proposé d'intervenir pour effectuer l'effet levier nécessaire. Il est donc co-financeur des projets à hauteur de 18 millions d'euros depuis 2012.

LE CONTRAT DE VILLE 2015-2023

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 vise à donner une meilleure visibilité de la politique de la ville et à concentrer les moyens vers les quartiers les plus en difficultés. Elle s'accompagne de la mise en place d'une nouvelle géographie prioritaire. Les quartiers considérés comme prioritaires sont déterminés à partir de 2 critères : le revenu fiscal médian de la population et une population supérieure à 1000 habitants. En 2014, le quartier Brunetière est donc désigné comme quartier prioritaire dans le contrat de ville 2015-2023. Le secteur Croix Maurin est, quant à lui, désigné comme Quartier de Veille Active (comme les quartiers de Baltiss et Bourg-Vieux).

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

En 2023, la reconduite des critères permettant la définition de la géographie prioritaire a abouti à la désignation d'un seul quartier prioritaire : le quartier de Brunetière à Voiron. Les Quartiers de Veille Active sont définitivement sortis du contrat de ville. Néanmoins, ils bénéficient toujours des projets de restructuration urbaine portés par le Pays Voironnais.

À retenir

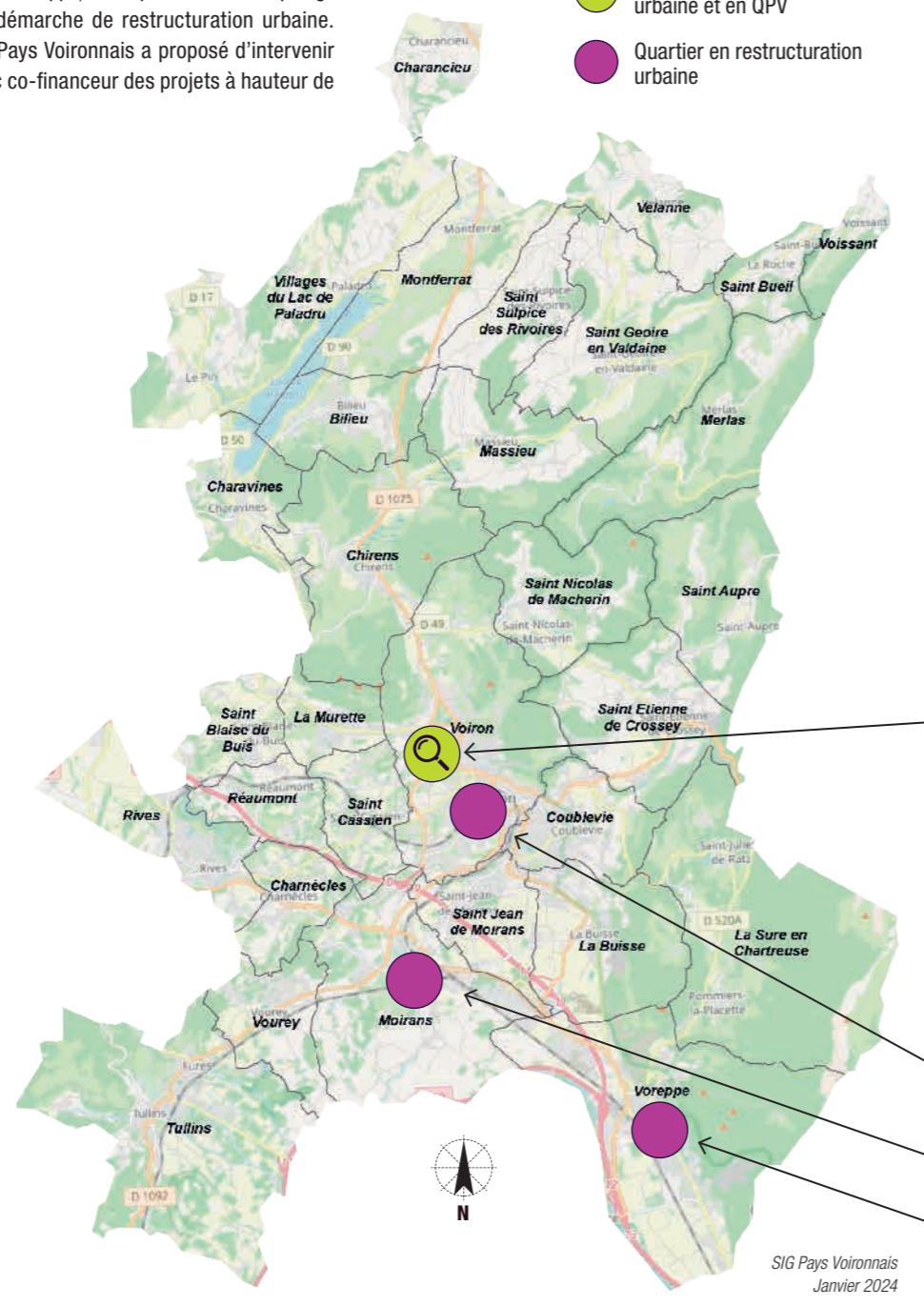
Évolution de la géographie prioritaire de l'État au fil des années

- ◆ **CUCS 2007-2014**
3 quartiers prioritaires : Grand Brunetière, Baltiss et Bourg-Vieux.
- ◆ **Contrat de ville 2015-2023**
1 quartier prioritaire, Brunetière, et 3 quartiers de veille active : Baltiss, Croix-Maurin et Bourg-Vieux.
- ◆ **Contrat de ville 2024-2030**
1 quartier prioritaire : Brunetière.

En parallèle, le Pays Voironnais, aux côtés des communes et des bailleurs, poursuit son intervention au titre de la restructuration urbaine sur les quartiers de Brunetière, Baltiss, Bourg-Vieux et Champlong-les-Flours.

PAYS VOIRONNAIS
LOCALISATION DES DIFFÉRENTS
QUARTIERS EN RÉNOVATION URBAINE

- Quartier en restructuration urbaine et en QPV
- Quartier en restructuration urbaine



VILLE DE VOIRON : PÉRIMÈTRE DU QUARTIER DE BRUNETIÈRE

QUARTIER DE BALTISS
Ville de Voiron

QUARTIER DE CHAMPLONG-LES-FLEURS
Ville de Moirans

QUARTIER DE BOURG-VIEUX
Ville de Voreppe

1.2 LE CONTEXTE COMMUNAL

La ville de Voiron se situe au bord du massif de la Chartreuse, à 27km au nord-ouest de Grenoble, 80 km au nord-est de Valence et 87 km au sud-est de Lyon. Voiron dispose d'une situation géographique privilégiée, à proximité des grands axes de communication qui relie la ville aux grandes agglomérations proches. Voiron compte 20 332 habitants* et constitue la ville-centre du Pays Voironnais, qui comprend 31 communes et 94 501 habitants*.

*Source : INSEE RP 2020 DÉMO 2023.



1.3 LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DU TERRITOIRE, LE QUARTIER DE BRUNETIÈRE

L'HISTOIRE DU QUARTIER

Le quartier du Grand Brunetière est construit entre 1967 et 1976 sur une colline plutôt éloignée du bourg à l'époque et sur des terrains agricoles. Au moment de sa construction, il offre un niveau de confort souvent supérieur à de nombreux logements du centre-ville. Il attire les ménages et forme un ensemble plutôt mixte.

Le quartier se construit en plusieurs étapes, sous l'action de deux bailleurs. Le premier ensemble est celui de la Brunetière (du 1 au 17 rue Henri Barbusse). Il est construit par l'OPAC 38 en 1967. Une cité de transit Pluralis apparaît en 1968 : les Hortensias. Suivent la Croix-Maurin (du 2 au 16 rue des Goélands) et Montponçon (du 2 au 16 Boulevard René Payot) en 1971 construits par Pluralis. Puis le secteur de Campaloud construit par Pluralis en 1976 (35-37 rue de la Brunetière et 51-53 boulevard de Campaloud),

auquel s'ajoute en 1982 un immeuble de l'OPAC 38 (au 39 boulevard Campaloud).

Le Grand Brunetière est donc composé de 4 sous-secteurs identifiables dans l'espace. À ceci s'ajoutent des distinctions architecturales liées à la date de construction de chacun des secteurs, mais également à la présence de plusieurs logiques architecturales. La Brunetière est le modèle d'un habitat groupé et aut centré alors que Campaloud est plus aéré.

CARACTÉRISTIQUES DU QUARTIER

SOCIAL

- ◆ **39%** Une part importante des **moins de 25 ans** (contre 27% à l'échelle de la commune).¹
- ◆ Une répartition femmes (54%) / hommes (46%) identique à celle de la commune.
- ◆ **15%** Une part faible des **habitants âgés de plus de 60 ans** (contre 29% à l'échelle de la commune).
- ◆ **15%** Une part importante d'**étrangers** (contre 7% à l'échelle de la commune).
- ◆ 806 habitants couverts par au moins une prestation de la CAF².
- ◆ **36,3%** Part des **familles monoparentales** sur la totalité des ménages (13,8% à l'échelle de la commune).
- ◆ **11 040€** Revenu médian annuel, bien inférieur à celui de l'EPCI (23 880€).³

QUARTIER & CADRE DE VIE

Conçu historiquement en dehors de la ville, le quartier est aujourd'hui rattrapé par son développement :

- ◆ le centre-ville s'étend et arrive à ses portes avec le quartier Rossignol-République,
- ◆ l'attractivité de Voiron crée une demande forte et une pression foncière qui impacte le quartier.

Constitué d'une partie tournée vers la ville et d'une partie ouest et sud orientée vers un quartier résidentiel et un maillage vert, le quartier est séparé du centre-ville par des limites fortes : la voie ferrée, la rocade ouest, l'avenue de Croix Maurin, la topographie mouvementée et les grands tènements du cimetière et de l'industrie encore présente.

Deux types de tissus urbains (grands ensembles et pavillonnaire) se juxtaposent sans articulation ni transition. Tous deux se construisent en autarcie, sans relation avec leur environnement.

HABITAT

Le quartier de Brunetière est partiellement résidentiel avec une typologie de bâti se répartissant en deux grandes catégories :

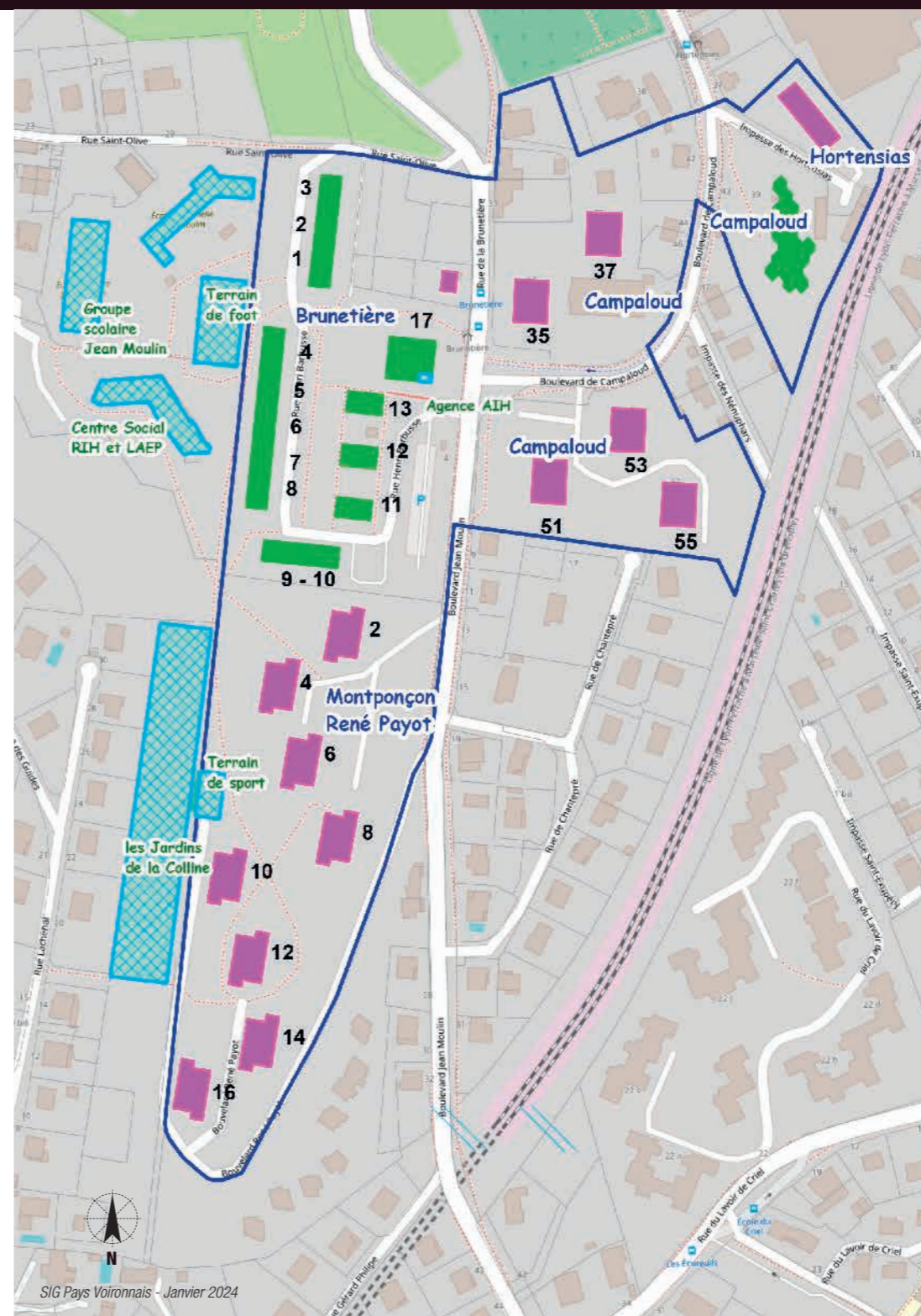
- ◆ des logements individuels,
- ◆ des logements collectifs (bâtiments de tailles modestes pour les constructions de l'époque). La tour avec ses 11 étages se démarque des autres constructions.

Ces derniers constituent la partie « grands ensembles » qui comporte une majorité de logements de taille intermédiaire (plus de 80% de T3 et T4).

- ◆ **3,8%** Taux de vacance actuel (plus important qu'en 2012). Il reste toutefois inférieur à la tendance de la commune de Voiron (11%).

Les habitants sont attachés à leur quartier :

82% d'entre eux apprécient vivre dans le quartier et **63%** y résident depuis plus de 10 ans.



QUARTIER DE BRUNETIÈRE : LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS, DES SERVICES DE PROXIMITÉ ET DU PATRIMOINE DES BAILLEURS

- Patrimoine Pluralis
- Patrimoine Alpes Isère Habitat
- Équipements et services de proximité

Sources : 1. INSEE population municipale au 1^{er} janvier 2019, DÉMO 2023 - 2. Cnaf, décembre 2021, DÉMO 2023 - 3. INSEE-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FLoSoFi) 2019 REVENUS 2023 - 4. INSEE, population municipale au 1^{er} janvier 2018, DÉMO 2023.

PORTRAIT DU QUARTIER



457

C'est le nombre de logements dans le quartier aujourd'hui (275* pour Pluralis et 182 pour Alpes Isère Habitat).

1 066

C'est le nombre d'habitants sur le périmètre QPV.

Compte tenu du vieillissement du bâti, de la dégradation des espaces extérieurs, de l'image négative du quartier, il est apparu nécessaire de mener un projet de renouvellement urbain du quartier, l'objectif étant d'en faire un « quartier de ville comme les autres ». Une convention multi-partenaire a été signée pour acter le financement de certaines opérations menées à Brunetière.

En 2015, le projet de Brunetière a été reconnu comme projet d'intérêt régional dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Puis une convention pluriannuelle de renouvellement urbain a été signée en 2019.

* Ce chiffre comprend tous les logements de la résidence Campaloud Pluralis, bien qu'une vente HLM soit en cours au moment de l'écriture de ce document afin de diversifier l'offre de logements sur le quartier. Ce chiffre est donc amené à baisser puisque ces logements intégreront le parc privé, initialement inexistant sur le QPV.



Un contrat de ville construit avec les habitants

Conformément à la demande de l'État, le Pays Voironnais en partenariat avec l'État et la Ville de Voiron a organisé une concertation citoyenne sur le quartier de Brunetière le 15 septembre 2023. Cette rencontre devait permettre aux habitants de s'exprimer sur leur vécu, leur ressenti, leurs attentes et leurs priorités de demain afin de co-construire des réponses concrètes à leurs besoins.

Une réunion publique s'est tenue le 23 octobre 2023 afin de restituer les échanges aux habitants et de présenter les principales propositions ayant émergé de la concertation citoyenne.

CES RENCONTRES ONT PERMIS DE METTRE EN ÉVIDENCE LES PRINCIPAUX BESOINS DES HABITANTS



Développer du lien social via des aménagements urbains et des animations sur le quartier.



Accéder plus facilement aux professionnels de santé et bénéficier d'actions de prévention.



Être mieux accompagné en matière de parentalité.

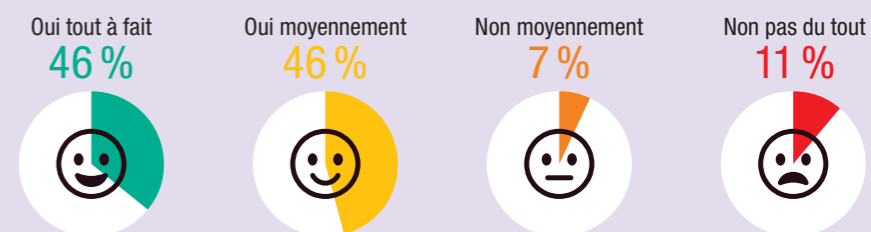


Améliorer les relations de voisinage.

Les besoins exprimés par les habitants ont été présentés aux acteurs participant à la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire. Ils ont été travaillés en lien avec les constats faits par les partenaires.

EXTRAIT DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DES HABITANTS EN JUIN 2022

Diriez-vous que vous êtes satisfait de vivre dans votre quartier ?



DES AVIS DIVERGENTS CONCERNANT LA VIE DE QUARTIER

Les atouts du quartier



Une image améliorée.



Une situation géographique appréciée.



La proximité des commodités.

Les points négatifs



Des incivilités et nuisances sonores.



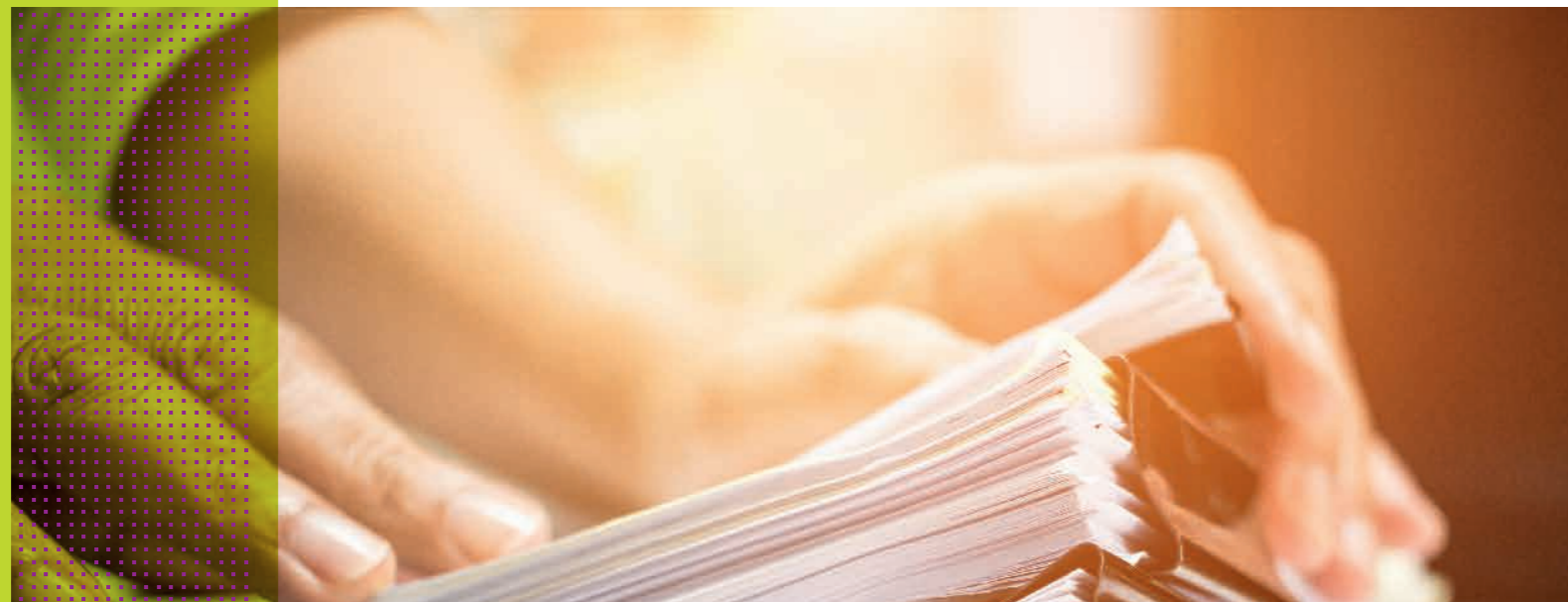
Des problématiques de propreté et d'ordures ménagères.



ANNEXE 1 • P. 32 Synthèse de la rencontre citoyenne Brunetière du 15 septembre 2023

ANNEXE 2 • P. 40 Méthodologie et calendrier d'élaboration du contrat de ville

Source : enquête habitants, juin 2022.



Au cours du 1^{er} semestre 2022, le Pays Voironnais a réalisé une évaluation du contrat de ville 2015-2023. Celle-ci a permis d'en tirer des constats grâce à des entretiens individuels et collectifs (élus, techniciens et porteurs de projets) et des questionnaires (habitants et porteurs de projets) :

- ◆ la diminution des crédits spécifiques et le désengagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont insécurisé les porteurs de projets notamment sur la mise en place de nouvelles actions. Ils ont également impacté le partenariat et l'implication des porteurs de projets,
- ◆ les porteurs de projets ont fait part de leurs difficultés à attirer ou à mobiliser les habitants du quartier sur les actions financées par les crédits spécifiques. Le périmètre du quartier apparaît souvent comme trop limité pour toucher un nombre significatif d'habitants,
- ◆ le fonctionnement de l'appel à projets annuel ne permet pas d'avoir une vision à long terme,
- ◆ des démarches administratives jugées lourdes et chronophages pour les porteurs de projets.

LE PRÉSENT CONTRAT DE VILLE DEVRA VEILLER À PRENDRE EN COMPTE CES CONSTATS DANS SON FONCTIONNEMENT.



LES APPORTS DU CONTRAT DE VILLE

Les enseignements tirés de l'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023



Des apports financiers bénéfiques, notamment pour les associations.



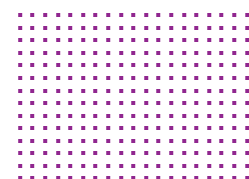
Au-delà de ces apports financiers, la politique de la ville représente un moyen d'intervenir de manière plus importante auprès des habitants de Brunetière.



Une politique qui s'inscrit à la fois sur du long et du court terme.



Des instances à redynamiser, mais qui permettent tout de même d'offrir des lieux d'échanges entre les partenaires.



Les enjeux du contrat de ville

Le contrat de ville est désormais recentré sur les enjeux locaux identifiés lors de la rencontre citoyenne. Comme précisé dans la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, leur nombre doit être limité et ils sont adaptés aux besoins et ressources du territoire. Quatre enjeux ont ainsi été identifiés pour le quartier de Brunetière.

Pour chacun de ces enjeux, une fiche état des lieux est disponible en annexe afin de recenser les partenaires, les ressources, les instances et les actions pouvant être mobilisés afin de répondre aux objectifs fixés.

 ANNEXE 3 • P. 42 État des lieux de l'existant par enjeu




4.1 POUR BIEN GRANDIR À BRUNETIÈRE ET À LA MAISON

Lors de la rencontre citoyenne, les habitants et partenaires ont pointé des difficultés en matière de parentalité (des parents qui pensent ne pas savoir faire, qui n'ont pas confiance en eux). Ils ont aussi mis en évidence des problématiques d'orientation après la 3^e et quelques jeunes en rupture scolaire.

LES RESSOURCES DISPONIBLES

En 2022, le CIAS du Pays Voironnais a réalisé un état des lieux qualitatif en lien avec les questions éducatives sur les quartiers de Brunetière et Baltiss. Ce travail a mis en évidence la difficulté des familles à se rendre à l'extérieur du quartier notamment pour la mise en place d'activités. Les habitants semblent plus sécurisés à sortir du quartier lorsqu'ils sont accompagnés par une structure organisatrice.

Cette démarche avait notamment pour objectifs d'identifier les actions déjà mises en place pour répondre à ces difficultés et voir ce qui peut être renforcé, adapté ou inventé selon les priorités d'intervention.

 ANNEXE 4 • P. 42 État des lieux éducatif quartier Brunetière et Baltiss et schéma des actions existantes en matière de réussite éducative - CIAS mars 2022

Les problématiques de parentalité et de réussite éducative mobilisent diverses structures sur le quartier telles que le groupe scolaire Jean Moulin, le centre social RIH, le service Jeunesse de la Ville de Voiron, la MJC, le CIAS... Différentes actions sont proposées aux enfants et familles de Brunetière telles que le Programme de Réussite Éducative (PRE) piloté par le CIAS, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) via la MJC, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents...

Une évaluation du Programme de Réussite Éducative menée en 2023 par le cabinet Trajectoires-Reflex a permis de conforter la plus-value de ce dispositif sur le territoire en termes de soutien à la parentalité, dans un rôle de médiation avec l'école et de prévention du décrochage scolaire. Les échanges lors des différentes instances d'élaboration du contrat de ville ont permis de décliner les priorités en objectifs et pistes d'actions.

En 2023, le Pays Voironnais a signé une nouvelle convention culturelle, qui prend la suite du Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle, pour aller vers un projet culturel de territoire.

Ce document traçant les perspectives territoriales jusqu'en 2027 précise le point suivant :

« Un effort particulier sera porté vers les habitants du quartier prioritaire de la ville ou de veille active, dans l'optique de nourrir davantage ces espaces, de renforcer l'articulation entre politique culturelle et contrat de ville. Pour ce faire, certaines actions conduites ailleurs peuvent y être dédoublées, et certains projets « laboratoire », plus expérimentaux, pourraient y être développés. »

OBJECTIFS

- ◆ Soutenir les parents dans leurs fonctions parentales : éducation, soutien à la scolarité, orientation, prévention des conduites à risques.
- ◆ Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes.



PISTES D' ACTIONS

- ◆ Accompagner les parents dès le plus jeune âge de l'enfant.
- ◆ Favoriser l'ouverture culturelle et la relation aux autres.
- ◆ Renforcer la maîtrise de la langue française.
- ◆ Renforcer l'épanouissement de l'enfant à travers la pratique d'activités physiques et sportives.
- ◆ Accompagner les jeunes décrocheurs et ceux qui sont déscolarisés.
- ◆ Améliorer la communication en renforçant le maillage entre professionnels et en la repensant autour des actions existantes.
- ◆ Améliorer la lisibilité des actions existantes en allant vers les habitants.

4.2 DES HABITANTS SENSIBILISÉS AUX PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ ET AYANT ACCÈS AUX SOINS

La question de la santé se pose avec une acuité particulière dans les QPV pour au moins quatre motifs principaux : **la relation entre précarité socio-économique et fragilité de santé, la prépondérance des pathologies chroniques**, l'exposition plus forte aux nuisances environnementales et **l'accès restreint aux offres de soins**. Pour rappel, le taux de pauvreté est trois fois supérieur en QPV par rapport à la moyenne métropolitaine.

LES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Deux problématiques ont émergé de la rencontre citoyenne. La première est liée à une carence des professionnels de santé et, de ce fait, des difficultés d'accès aux soins. La seconde est liée à la nature des besoins en matière de santé : la santé mentale qui est au cœur des préoccupations des habitants et des partenaires. Ainsi, les problématiques de violences intrafamiliales, de troubles psychiques (addictions, dépression...), de tensions intergénérationnelles sont des éléments qui impactent la vie quotidienne.



CHIFFRES CLÉS

DES PATHOLOGIES CHRONIQUES PLUS COURANTES

16,9 %

C'est la part, dans le quartier Brunetière, des personnes affiliées au régime général de l'Assurance Maladie ayant au moins une Affection de Longue Durée (ALD).

Elle est inférieure à celle de l'EPCI (21 %).

31 %

C'est la part des habitants pratiquant au moins 10 minutes d'activité, au niveau national, dans les QPV
contre

49 %

des habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

29,5 %

C'est la part de population*, dans le quartier Brunetière, ayant recours à un dentiste.

Elle est inférieure à celle de l'EPCI (34,6 %).

*Patients affiliés ou ayants droit du régime général ayant eu au moins une fois dans l'année recours à ce professionnel de santé.

40 %

C'est la part des résidents des quartiers prioritaires ayant déclaré avoir renoncé à au moins un soin (optique, dentaire, consultation de médecin généraliste) pour raison financière

contre

26 %

des habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

LIEN PRÉCARITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE ET FRAGILITÉ DE SANTÉ

65,8 %

C'est la part, dans le quartier Brunetière, des personnes affiliées au régime général de l'Assurance Maladie bénéficiaires d'une complémentaire santé (hors C2S).

Elle est significativement inférieure à la moyenne de l'EPCI (89,4 %).



LES RESSOURCES DISPONIBLES

La mise en œuvre des actions santé dans le cadre du contrat de ville s'appuiera sur les ressources du territoire.

Le Pays Voironnais dispose d'un **Contrat Local de Santé (CLS)** en cours de renouvellement pour une durée de 5 ans (2023-2027) en lien avec l'ARS et les partenaires de la santé. Cet outil de contractualisation transverse a pour objectifs de répondre aux enjeux de santé globaux sur le territoire afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, et de mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Le CIAS du Pays Voironnais a mis en place un **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)** permettant de favoriser la concertation, mais aussi la coordination en santé mentale. Il permet, à travers la prévention et la promotion, de favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des personnes concernées, et de participer aux actions de lutte contre la stigmatisation et les discriminations.



OBJECTIFS

- ◆ Favoriser l'éducation et la promotion à la santé notamment à destination du jeune public.
- ◆ Développer la prévention en matière de santé et santé mentale.
- ◆ Favoriser l'accès à la santé des habitants.
- ◆ Lutter contre la sédentarité.



PISTES D' ACTIONS

- ◆ Mettre en place des actions de prévention.
- ◆ Accompagner les situations de violences intrafamiliales.
- ◆ Travailler sur les problématiques de santé mentale.
- ◆ Favoriser la pratique d'activités physiques et sportives pour tous.
- ◆ Faciliter l'orientation des personnes fragiles sur des actions d'activités physiques adaptées à leur état de santé.
- ◆ Prévenir / réduire les conduites à risques.
- ◆ Améliorer l'accès à une alimentation saine et équilibrée et lutter contre la précarité alimentaire.
- ◆ Développer des actions de sensibilisation et d'éducation à la santé-environnement.
- ◆ Mieux communiquer sur les lieux ressources existants.



4.3 UN QUARTIER OÙ IL FAIT BON VIVRE

LE PROJET DE RESTRUCTURATION URBAINE, OFFICIAISÉ DÈS 2012, A NOTAMMENT POUR OBJECTIFS DE :

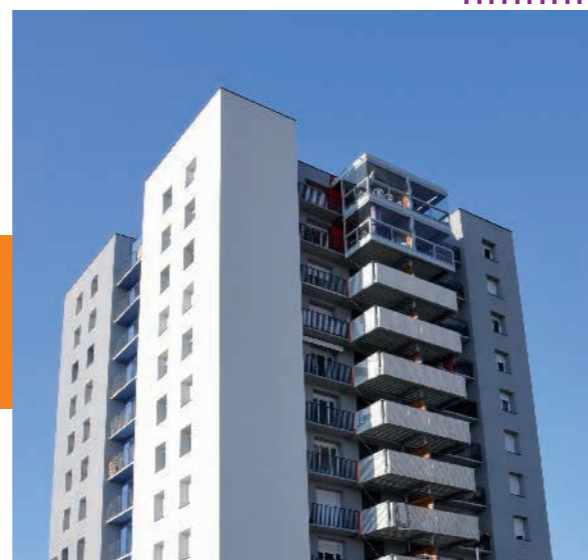


Proposer des logements confortables, adaptés aux nouveaux modes de vie et aux besoins de la population.



Proposer des équipements et des espaces publics de qualité et bien entretenus.

Les opérations déjà réalisées ou prévues dans les années d'ici 2025 sur le volet investissement ont fortement contribué à améliorer les conditions de vie des habitants. Afin de faire vivre au mieux ces investissements, il est indispensable de poursuivre l'intervention des partenaires auprès des habitants. Concernant cette thématique, les habitants ont partagé leur volonté de développer le lien social avec davantage de mobilier urbain et d'animations sur le quartier.



LES RESSOURCES DISPONIBLES

Dans le cadre du projet de restructuration urbaine de Brunetière, la Ville de Voiron a investi dans la réhabilitation du centre social **Relais Initiatives Habitants (RIH)**. Cet équipement, au cœur du quartier, sera un appui, un lieu de ressources pour la mise en œuvre des actions à destination des habitants.

La restructuration urbaine a un impact fort sur les locataires du quartier où les travaux se déroulent en site occupé. L'enjeu est de favoriser la concertation avec les habitants qui ont déjà des préoccupations importantes notamment liées aux problématiques du quotidien qu'ils subissent. Il convient de les accompagner et de les soutenir pour faire valoir leur voix, leurs envies et leurs idées auprès des partenaires. La **Confédération Syndicale des Familles (CSF)** intervient depuis de nombreuses années sur le quartier en soutenant les initiatives des habitants.

Conformément à la loi, les bailleurs sociaux peuvent bénéficier d'un **abattement sur la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**. En contrepartie de cet abattement, ils s'engagent à mettre en place des actions pour l'amélioration des conditions de vie des habitants. Un cadre national a été signé prévoyant l'élaboration d'une convention locale d'utilisation de cet abattement. En cas d'accord entre les parties, cette convention doit être signée et annexée au contrat de ville. Elle doit être déclinée par bailleur social et elle doit fixer les objectifs, le programme d'actions et les modalités de suivi annuel. Ce dispositif ne s'applique plus sur le quartier depuis 2021.

La loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 prévoit notamment d'améliorer la transparence du processus d'attribution et de simplifier les démarches des demandeurs. Elle place les EPCI en chefs de file de la politique d'attribution. La **Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)** précise les engagements de chaque signataire pour mettre en œuvre les objectifs territorialisés d'attribution et garantir l'équilibre territorial à l'échelle du territoire intercommunal. Pour cela, la CIA identifie les leviers à activer en faveur de l'équilibre territorial.



OBJECTIFS

- ◆ Favoriser le lien social et le vivre ensemble.
- ◆ Améliorer la gestion urbaine et sociale de proximité.
- ◆ Accompagner le renouvellement urbain, la mutation physique et sociale du quartier.



PISTES D' ACTIONS

- ◆ Travailler sur les espaces publics, lieux de rencontres et de convivialité.
- ◆ Proposer des temps de convivialité sur le quartier permettant de favoriser le lien social et le lien intergénérationnel.
- ◆ Proposer des actions permettant aux habitants de sortir de leur quartier pour favoriser les échanges avec le reste du territoire.
- ◆ Mettre en place des actions permettant de limiter les nuisances sur le quartier.
- ◆ Travailler sur les questions de déchets et d'encombrants.

4.4 UN ACCÈS À L'EMPLOI FACILITÉ POUR TOUS LES HABITANTS

920 €

C'est la somme mensuelle des revenus fiscaux déclarés par les ménages, par unité de consommation (Commune : 1790 €).¹

22,8 %

C'est la part des ménages imposés à l'échelle du quartier (Commune : 56,7 %).¹



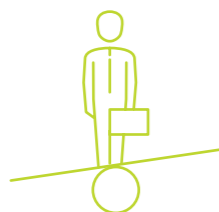
46,2 %

C'est la part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi (EPCI : 69,2 %).²



25 %

C'est la part des emplois précaires parmi les emplois (EPCI : 14 %).²



66 %

C'est la part des bas niveaux de formation initiale (EPCI : 43 %).²



131

C'est le nombre de demandeurs d'emploi en QPV dont 71 femmes, 14 jeunes et 31 seniors.²



61

c'est le nombre de chômeurs longue durée.²

En matière de revenus et d'emploi, le quartier de Brunetière est l'un des QPV les moins défavorisés de l'Isère. L'emploi n'apparaît donc pas comme la thématique à traiter en priorité. Une attention reste toutefois nécessaire.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA PORTÉE SUR LES JEUNES DU QUARTIER COMPTE TENU DE LA SUR-REPRÉSENTATION DES MOINS DE 25 ANS.



OBJECTIFS

- ◆ Agir pour lever les freins à l'emploi : mobilité, maîtrise de la langue, lutte contre les discriminations, savoirs de base, accès au numérique, garde d'enfants.
- ◆ Favoriser la découverte et la promotion des métiers auprès des habitants.
- ◆ Proposer des expériences de mises à l'emploi pour les jeunes.
- ◆ Renforcer l'accès au marché du travail et mobiliser les entreprises.



PISTES D' ACTIONS

- ◆ Renforcer les compétences du RIH en matière d'emploi afin de faciliter l'orientation des habitants vers les interlocuteurs concernés.
- ◆ Développer les actions en lien avec les entreprises.
- ◆ Développer les démarches d'aller vers : mettre en place des actions emploi / formation (session coach emploi, job dating) sur le quartier en s'appuyant sur les équipements ou événements existants.
- ◆ Faire vivre les espaces d'échanges avec les acteurs de proximité.

4.5 LES AXES TRANSVERSAUX

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale inscrivait trois axes transversaux pour les contrats de ville : l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse. Ceux-ci devront être pris en compte de manière explicite dans l'ensemble des réflexions et des actions menées par les partenaires sur le quartier.

L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

La concentration de la pauvreté dans les quartiers prioritaires est un facteur aggravant des inégalités subies par les femmes. Dans ces territoires fragiles, marqués par la précarité et par des discriminations multisectorielles, les inégalités sexuées et territoriales sont présentes dans de nombreux domaines : accès à l'emploi, aux services et aux soins, sentiment d'insécurité, partage de l'espace public.



LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La réduction des inégalités qui vise les habitants du quartier est au cœur de la politique de la ville. La lutte contre les discriminations est un objectif essentiel à travailler tout au long du contrat de ville.

LA JEUNESSE

À Brunetière, la population jeune est surreprésentée par rapport au reste du territoire. Elle doit donc être au cœur de l'action menée sur le quartier. L'effort sera porté sur l'accès à l'éducation, à la formation et à la santé.





Modalités de pilotage et organisation du contrat de ville

Le Pays Voironnais, exerçant la compétence « politique de la ville », en lien avec l'État est chargé de réaliser le diagnostic de territoire, définir les orientations, animer, piloter et coordonner le contrat de ville. Il exerce les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires. Il est également garant de la bonne articulation entre le contrat de ville et les autres politiques menées à l'échelle du territoire. Il veille à la bonne articulation entre les crédits et les actions. Enfin, il est chargé de mettre en œuvre des actions relevant de ses compétences.

5.1 LES DIFFÉRENTES INSTANCES

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Conformément à l'article 6 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés comme suit.

Le pilotage global du contrat de ville, y compris son volet urbain, est assuré par le Pays Voironnais. Le comité de pilotage contrat de ville est co-présidé par le Préfet et le Président du Pays Voironnais. Il est constitué de l'ensemble des signataires du contrat de ville :

- ◆ Procureur de la République
- ◆ Préfecture de l'Isère
- ◆ Département de l'Isère
- ◆ Pays Voironnais
- ◆ Ville de Voiron
- ◆ Académie de Grenoble
- ◆ Banque des territoires
- ◆ Caisse d'allocations familiales de l'Isère
- ◆ Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan
- ◆ Maison des Jeunes et de la Culture de Voiron
- ◆ ABSISE
- ◆ Alpes Isère Habitat
- ◆ France Travail
- ◆ Pluralis

Cette instance peut associer d'autres partenaires en fonction des besoins. Le comité de pilotage veille au respect des engagements du contrat de ville. Il fixe le cadre d'intervention, valide, suit et évalue sa mise en œuvre. Il veille à la cohérence des objectifs et des moyens mobilisés. Il se réunit au moins une fois par an. Afin de garantir une vision d'ensemble de l'intervention sur le quartier de Brunetière, le comité de pilotage contrat de ville et la revue de projet NPNRU pourront être organisés simultanément.

LE COMITÉ TECHNIQUE

Il est co-animé par les techniciens de l'État et du Pays Voironnais. Il est chargé de préparer les décisions du comité de pilotage, de mettre en œuvre les orientations retenues par le comité de pilotage, d'élaborer l'appel à projets annuel, d'instruire de manière partenariale les projets, d'animer le contrat de ville, notamment en organisant de manière régulière des groupes de travail thématiques. Le comité technique est une instance de réflexion et de propositions. Il se réunit en fonction des besoins.

LA MISSION POLITIQUE DE LA VILLE - VILLE DE VOIRON

La collaboration entre le Pays Voironnais et les services concernés de la commune a lieu à travers la mission politique de la ville. Elle est organisée à l'initiative de la Ville de Voiron.



LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Les priorités du contrat de ville pourront être travaillées de manière approfondie avec les acteurs concernés (services de l'État, de l'agglomération et de la commune concernés, opérateurs publics, bailleurs sociaux, associations...).

Ce travail pourra se voir de 2 manières :

- ◆ via des groupes de travail spécifiques créés dans le cadre de la politique de la ville,
- ◆ via des groupes de travail existant dans le droit commun.

La Ville de Voiron via le centre social RIH pilote l'**espace de coordination Brunetière**. Cette instance qui se réunit une fois entre chaque vacances scolaires a pour objectifs de :

- ◆ développer la lisibilité des actions conduites sur le quartier,
- ◆ identifier, mobiliser les acteurs du territoire pour favoriser le partenariat et apporter une réponse plus précise aux problématiques des habitants,
- ◆ favoriser la mise en place d'actions pluri-thématiques et développer la transversalité.

Elle réunit les services de la Ville de Voiron (service Jeunesse, RIH/ maison de quartier Baltiss, périscolaire, centre social Charles Béraudier, ludothèque), le Pays Voironnais (PRE, Maison de l'Emploi), le CODASE et l'écrivain public.

Concernant le volet renouvellement urbain, une **équipe projet** assure le suivi et le pilotage du projet. Elle se réunit mensuellement.

Les différents groupes de travail organisés pendant l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 et l'élaboration de la contractualisation 2024-2030 ont mis en évidence la nécessité de renforcer les espaces de coordination entre les partenaires. Ils ont également mis en avant la nécessité de renforcer la communication autour du contrat de ville et notamment sur les actions financées dans le cadre de la programmation annuelle. En effet, le quartier de Brunetière étant tout juste au seuil des 1 000 habitants, les porteurs de projets ont des difficultés à toucher une majorité d'habitants du quartier avec les actions financées.



5.2 LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Sur le quartier de Brunetière, trois conseils citoyens se sont succédé tout au long du contrat de ville 2015-2023 : en 2016, en 2018 et en 2022. L'évaluation finale du contrat de ville a permis de mettre en évidence les constats suivants :

- ◆ le conseil citoyen a permis de créer des liens entre les habitants et les partenaires de la politique de la ville,
- ◆ des difficultés liées à la mobilisation de l'ensemble des membres de la liste du conseil citoyen,
- ◆ la démobilité des conseils citoyens au fil du temps,
- ◆ le conseil citoyen a des difficultés à être identifié par l'ensemble des habitants du quartier,
- ◆ l'animation du conseil citoyen par une personne dédiée permet de dynamiser son fonctionnement et d'assurer sa pérennité.

Le conseil citoyen n'étant plus actif au moment de l'élaboration du contrat de ville, les habitants ont été mobilisés lors de la rencontre citoyenne et de la restitution via une communication à l'échelle du quartier. La mobilisation des habitants devra se poursuivre tout au long du contrat de ville. Le Pays Voironnais et l'État organiseront des temps de rencontre et d'échanges avec les habitants de manière régulière sur le quartier en lien avec la Ville de Voiron et les bailleurs. Ces échanges pourront être organisés sur le modèle des rencontres citoyennes, celles-ci ayant été très appréciées des habitants.

5.3 LES MOYENS DÉDIÉS À LA POLITIQUE DE LA VILLE

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Dans son article 1^{er}, la loi pour la ville et la cohésion urbaine précise : « La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». Les signataires du contrat de ville veilleront donc à mobiliser, chacun dans le cadre de ses compétences, des moyens de droit commun à destination des habitants du quartier Brunetière.

LES CRÉDITS SPÉCIFIQUES

Les crédits spécifiques de la politique de la ville relèvent du Budget Opérationnel de Programme 147 pour l'État. Ces moyens financiers seront mobilisés via l'appel à projets annuel co-piloté par l'État et le Pays Voironnais. Celui-ci permettra de soutenir les actions destinées majoritairement aux habitants de Brunetière. Conformément à la circulaire du 31 août 2023, les financements octroyés seront priorisés sur les enjeux identifiés par le contrat de ville. Lors de l'examen des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets, une attention particulière sera portée afin de limiter le nombre d'actions financées et ainsi éviter une dilution des crédits spécifiques.

L'évaluation finale du contrat de ville 2024-2030 a mis en évidence le caractère essentiel des réunions annuelles de porteurs de projets. Celles-ci seront maintenues avec une vigilance renforcée sur l'articulation des actions entre elles sur le terrain.

DES FINANCEMENTS PLURIANNUELS

L'évaluation du contrat de ville 2015-2023 a mis en évidence le fait que le fonctionnement de l'appel à projets annuel ne permettait pas d'avoir une vision à long terme. Des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pourront donc être mises en place afin de sécuriser les financements sur une période de 3 ans. Un minimum de 50% de conventions conclues sous forme de CPO sera visé. Elles cibleront notamment les associations de proximité et les Programmes de Réussite Éducative (PRE).



DES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES (VVV)

Le dispositif Ville-Vie-Vacances concerne les quartiers prioritaires sur la période des vacances scolaires (été et petites vacances) en direction des jeunes de 11-18 ans. Il a pour objectifs de promouvoir un accès à des activités de proximité (hors QPV) relatives à des loisirs éducatifs, culturels, civiques, sportifs et des séjours de découverte.

QUARTIERS D'ÉTÉ

Quartiers d'été est déployé dans le cadre d'un appel à projets départemental permettant aux associations et aux collectivités territoriales de proposer des activités et des séjours aux habitants de Brunetière durant la période estivale.

FIPD

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) soutient les actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation mises en œuvre au niveau local via un appel à projets annuel. Il prend la forme de subventions, attribuées aux porteurs de projets contribuant à la tranquillité publique, à l'accompagnement de publics à risques, à l'aide aux victimes ou à la prévention de la radicalisation.

CONTRAT ADULTES RELAIS

Il s'adresse aux personnes de plus de 26 ans n'ayant pas d'emploi, rencontrant des difficultés d'insertion et résidant en QPV. Le médiateur social a notamment pour mission de faciliter et d'améliorer les rapports sociaux entre les habitants du quartier et les services publics, ainsi que dans les espaces publics et collectifs.

Le Pays Voironnais, en lien avec les services de l'État, réalisera un suivi de ces dispositifs complémentaires tout au long du contrat de ville afin d'avoir une vision plus complète des moyens mobilisés sur le quartier.

5.4 LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES POUR LE QUARTIER

Les signataires du contrat de ville agissent, chacun dans son domaine de compétences, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants. Ils s'engagent notamment à :

- ◆ participer activement aux instances politiques et techniques dédiées au contrat de ville tout au long de son application,
- ◆ mobiliser, chacun dans le cadre de ses compétences, des moyens de droit commun à destination des habitants de Brunetière et toutes les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le présent contrat,
- ◆ prendre en compte les axes transversaux du contrat de ville (égalité femmes/hommes, jeunesse et lutte contre les discriminations) dans l'ensemble de leurs réflexions et actions menées sur le quartier,
- ◆ réaliser un suivi des actions réalisées et des moyens mobilisés pour les habitants de Brunetière,
- ◆ favoriser la participation des habitants tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville.

Une annexe sera ajoutée au présent document afin de présenter les engagements spécifiques à chaque structure.



La mise en place de cette observation dès le démarrage du contrat de ville permettra d'avoir un état initial et de suivre l'évolution du quartier à mi-parcours et en fin de contrat. La rédaction du présent document a permis d'identifier des indicateurs permettant de situer le quartier de Brunetière par rapport à la commune de Voiron et au Pays Voironnais. Ces indicateurs pourront être repris lors de la mise en place de l'observatoire :



Le nombre d'habitants et la répartition de la population par âge.



Les revenus fiscaux mensuels déclarés des ménages par unité de consommation (médiane).



La part des logements réhabilités.



La part de logements locatifs sociaux.



Le taux de vacance.

Pour l'ensemble des actions financées par la politique de la ville, les porteurs de projets devront fournir des éléments précis permettant de présenter les réalisations et les résultats concernant les habitants de Brunetière. Lors des demandes de subventions, les porteurs de projets devront notamment préciser les objectifs de l'action, les bénéficiaires, les moyens prévus, les indicateurs... Ils devront obligatoirement fournir un bilan de leur action afin de décrire précisément la mise en œuvre de l'action, les moyens utilisés, l'atteinte des objectifs au regard des indicateurs utilisés.

Le contrat de ville fera l'objet d'un rapport annuel permettant d'assurer un suivi et d'alimenter la démarche d'évaluation. Ces rapports annuels permettront d'alimenter les évaluations à mi-parcours et finales.

Les outils de suivi de la politique de la ville

L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise interviendra dès 2024 afin de mettre en place une observation continue quantitative et qualitative du contrat de ville.

Pour cela, deux pistes sont envisagées :

la mise en place d'un observatoire composé d'une sélection d'indicateurs statistiques

la mise en place d'un focus groupe permettant de rassembler les professionnels de terrain intervenant sur le quartier de Brunetière



La part des affiliés au régime général de l'Assurance Maladie bénéficiaires d'une complémentaire santé (hors C2S).



Le taux d'emploi des 15-64 ans.



L'attachement des habitants à leur quartier (% des habitants du quartier depuis plus de 10 ans, % des habitants qui apprécient de vivre dans le quartier).



Le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories et chômeurs longue durée.

LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION

Les lois «Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique» (ELAN) de 2018 et «Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification» (3DS) de 2022 viennent compléter les dispositions relatives à la réforme des attributions des logements sociaux issue des lois «Accès au logement et à un urbanisme rénové» (ALUR) de 2014 et «Égalité et Citoyenneté» de 2017. Cet ensemble législatif place les EPCI dotés d'un PLH en responsabilité pour agir et piloter la stratégie locale en matière d'attribution de logements sociaux, à travers l'élaboration de deux documents : la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID).

La convention intercommunale d'attribution (CIA) précise les engagements des bailleurs et réservataires pour mettre en œuvre les objectifs territorialisés d'attribution et garantir l'équilibre territorial à l'échelle intercommunale, tout en répondant à la demande prioritaire. Conformément à la circulaire du 18 décembre 2023, la priorité de la politique d'attribution au sein des QPV est de favoriser la mixité.

Pour cela, le projet de CIA 2024-2030 en cours de signature identifie les leviers à activer en faveur de l'équilibre territorial, à savoir :

- ◆ développer une offre mixte (diversifier l'offre dans les quartiers en restructuration urbaine, maintenir les capacités d'accueil en dehors de ces quartiers en développant l'offre locative sociale),
- ◆ poursuivre la réhabilitation du parc social (réhabiliter les quartiers en restructuration urbaine, soutenir les réhabilitations dans les autres secteurs en perte d'attractivité),
- ◆ améliorer l'attractivité globale des quartiers en restructuration urbaine,
- ◆ améliorer la vie quotidienne des habitants,
- ◆ poursuivre la location active,
- ◆ développer des actions de promotion et une communication positive.

CONFORMÉMENT
À LA LOI ÉGALITÉ
ET CITOYENNETÉ,
LES SIGNATAIRES DE
LA CIA S'ENGAGENT
À RESPECTER
LES OBJECTIFS
DE PEUPLEMENT :

50 %
des attributions dans le QPV
doivent être au bénéfice des ménages
des 3 quartiles supérieurs.

25 %
des attributions hors
Quartier Prioritaire Politique
de la Ville (QPV) doivent bénéficier
aux ménages les plus modestes
(avec des ressources correspondant
au 1^{er} quartile) ou aux relogements
opérationnels.



Au-delà de ces engagements liés aux quartiles de ressources, et conformément à la circulaire du 18 décembre 2023, il s'agit de veiller collectivement à augmenter la part d'attribution aux publics fragiles (DALO sans emploi, sorties d'hébergement, publics prioritaires), dans les territoires les moins défavorisés.

Permettre aux ménages au-dessus des plafonds de ressources de venir ou de rester dans les quartiers est aussi un objectif de la CIA en faveur de la mixité, à travers la mobilisation du panel d'outils à disposition (dépassement de plafonds, exemption surloyer de solidarité...).

Le projet de CIA prévoit un suivi de l'occupation du parc tous les 2 ans, à l'échelle de l'EPCI, des communes et des quartiers en restructuration urbaine. Avec la fin des travaux de Brunetière, il prévoit un suivi des attributions sur le QPV (le nombre de logements libérés, le nombre de ménages proposés par les réservataires, le nombre d'attributions via des annonces, les caractéristiques des attributaires, les délais de relocation, le taux de refus) afin d'apprécier les effets des travaux sur l'attractivité du quartier auprès des demandeurs.

Signataires



Louis LAUGIER
Préfet de l'Isère

Signé par :
Louis LAUGIER
668EDDF64E7540D...



Bruno CATTIN
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays Voironnais

DocuSigned by:
Bruno CATTIN
EF7703E6470A484...



Julien POLAT
Maire de la Ville de Voiron

Signé par :
Julien POLAT
418D1EFF7ACF459...



Éric VAILLANT
Procureur de la République

DocuSigned by:
Éric VAILLANT
39DF6E2AF372496...



Didier MONNOT
Directeur Général de Pluralis
Société d'habitation des Alpes

DocuSigned by:
Didier MONNOT
AE380645C7F6495...



Isabelle RUEFF
Directrice Générale d'Alpes Isère Habitat

DocuSigned by:
Isabelle RUEFF
0CEC351B79FD453...



Jean-Pierre BARBIER
Président du Département de l'Isère

Signé par :
Jean-Pierre BARBIER
055345A50796492...



Gérald CANTOURNET
Président de la Maison de l'Emploi
et de la Formation des Pays Voironnais
et Sud Grésivaudan

DocuSigned by:
Gérald CANTOURNET
E467EEA36E9F49C...



Patricia DUDONNÉ
Présidente d'ABSISE

DocuSigned by:
Patricia DUDONNÉ
D37E7FA1EA8B4C3...



Chantal JACQUET
Présidente de la Maison des Jeunes
et de la Culture de Voiron

DocuSigned by:
Chantal JACQUET
4500F1E81AA541F...



Corinne STEINBRECHER
Directrice de Territoriale Arc Alpin,
Banque des territoires

DocuSigned by:
Corinne STEINBRECHER
721207E534C846B...



Patrice GROS
Directeur Académique,
Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

DocuSigned by:
Patrice GROS
499A8CCE4C434E3...



Nathalie MURAT-MATHIAN
Directrice de Centre Isère, France Travail
P/O

Signé par :
Nathalie MURAT-MATHIAN
36D81522D30740D...

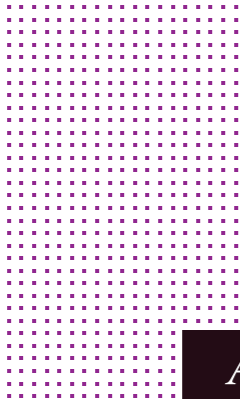


Florence DEVYNCK
Directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Isère

Signé par :
Florence DEVYNCK
72D7C7040702436...



FAIT À VOIRON
LE 26/08/2024



ANNEXE 1

SYNTHÈSE DE LA RENCONTRE CITOYENNE BRUNETIÈRE

DU 15 SEPTEMBRE 2023



RAPPEL DU CONTEXTE

Par courrier du ministre daté du 15/05/23, l'État a demandé l'organisation d'une rencontre citoyenne sur les QPV pour permettre aux habitants de s'exprimer de la manière la plus large possible sur leurs attentes et leurs priorités.

Objectif: élaborer les futurs contrats de ville à partir des priorités fixées par les habitants. Initialement prévue le 7 juillet, la rencontre a été reportée au vendredi 15 septembre après-midi compte tenu du contexte national. Le calendrier initial étant très contraint, il a été décidé d'organiser un temps fort regroupant à la fois les partenaires de la politique de la ville et les habitants du quartier de Brunetière. Le prestataire AGATE a été retenu afin d'accompagner l'animation. Cette rencontre a été organisée à Brunetière au RIH - salle Oasis. Pour mémoire, le RIH a récemment réouvert ses portes après une période de travaux pendant laquelle le centre social a déménagé dans les locaux de René Payot.

Un groupe de travail a été mis en place pour co-construire cette rencontre (Michaël MOLLET et Marina BARTHOLLET pour le Pays Voironnais, Rachid SAIDI et Soufienne GHANEM pour la Ville de Voiron, Laurence BURG, Déléguée du Préfet et Eve RENAUD d'AGATE).

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

Mots d'introduction de Bruno CATTIN, Alyne MOTTE et Julien POLAT. En raison de la période de réserve électorale, Mme CENCIC était excusée. L'après-midi s'est déroulé sous la forme d'un forum ouvert. Des espaces thématiques ont été disposés dans la salle pour que chacun puisse apporter sa contribution.

- ◆ **Santé: quels sont les besoins des habitants?**
Atelier animé par Nicolas FAUDON, *AGATE*
- ◆ **Pour bien grandir: comment aider les enfants? Les ados? Les parents?**
Atelier animé par Véronique COURBON, *CIAS*
- ◆ **Comment assure-t-on la tranquillité des habitants?**
Atelier animé par Emma GARNIER, *Pluralis* et Brice HUGON, *AIH*
- ◆ **Est-ce que les habitants ont besoin d'être aidés pour trouver un emploi? Si oui, comment?**
Atelier animé par Anne-Hélène PONZA et Jean-François MINE, *Maison de l'Emploi*
- ◆ **C'est quoi bien grandir pour toi? (espace dédié aux enfants)**
Atelier animé par Linda GRAVE, *MJC*
- ◆ **Concertation sur l'espace public: est-ce que vous vivez des tensions entre les générations sur le quartier?**
Discussions animées par Eve RENAUD, *AGATE* et Laurence BURG, *État*

Sur chaque espace, l'objectif était de recueillir la parole des habitants et des partenaires sur: la vie dans le quartier, la connaissance de l'offre, le vécu, le ressenti, les pratiques, les usages..., ce qui fonctionne, dysfonctionne, les besoins, les propositions, que manque-t-il? Qu'attendez-vous? Que souhaiteriez-vous changer? Sur chaque atelier, une personne était chargée d'animer le débat, approfondir les apports, aider les participants à formuler leurs idées...

FRÉQUENTATION



80 personnes contributrices



60 participants en salle



20 habitants interrogés sur l'espace public tout un après-midi

La rencontre a été très appréciée à la fois par les habitants et par les partenaires. Les habitants ont apprécié cet espace d'écoute et d'expression. Les partenaires sont également satisfaits d'avoir des temps de rencontre et de partage. Cela répond donc à un réel besoin sur le quartier.



Toutes les contributions présentées ci-dessous ont été récoltées lors de la rencontre citoyenne. Elles sont la transcription des notes prises sur supports de concertation lors des échanges. La synthèse ci-dessous a été réalisée grâce aux panneaux installés dans la salle et grâce aux discussions qui ont eu lieu sur l'espace public. Il s'agit de l'expression des partenaires et des habitants. Ces contributions peuvent donc refléter des ressentis personnels. Ces contributions seront à retravailler afin d'identifier ce qui relève du droit commun et de la politique de la ville.



RESTITUTION DES ATELIERS EN SALLE

Qu'est-ce que bien grandir ?

Atelier animé par Linda GRAVE, MJC. Forte mobilisation, principalement des mamans.

LES DIFFICULTÉS POUR LES HABITANTS

- ◆ Pas assez de mobilier urbain : bancs, tables.
- ◆ Besoin de s'amuser, se rencontrer, être en sécurité.
- ◆ Manque de jeux, mobilier urbain pour les enfants.
- ◆ Besoin d'actions de prévention sur le quartier : drogues, écrans...
- ◆ Des salles (Jean Moulin et Oasis) sous-exploitées.
- ◆ Des problématiques de sécurité : présence de scooters sur les chemins.
- ◆ Besoin d'animations avec les parents.
- ◆ Salle Oasis pas suffisamment équipée (prises frigo, lave-vaisselle, équipement de la salle...).
- ◆ Manque d'ouverture des enfants au niveau culturel.

LES PISTES D'ACTIONS

- ◆ Organiser une action de nettoyage du quartier.
- ◆ Investir davantage les salles du RIH (sport, activités, spectacles...).
- ◆ Accueillir davantage d'associations sportives pour les enfants.
- ◆ Mettre en place des séances de sport pour les mamans.
- ◆ Mettre en place un vélobus/pédibus.
- ◆ Proposer des ateliers parents/enfants avec l'intervention de la farandole.
- ◆ Proposer des ateliers en lien avec les sorties : atelier volcans et sortie à Vulcania par exemple.
- ◆ Travailler sur la vie citoyenne dans le quartier : mettre en place des conseils d'enfants pour la vie du quartier.
- ◆ Mettre en place du mobilier urbain pour les enfants et des jeux.



Santé, quels sont les besoins des habitants ?

Espace animé par Nicolas FAUDON, AGATE. Mobilisation moyenne, mais des personnes très concernées par les questions de santé (partenaires et habitants).

LES DIFFICULTÉS POUR LES HABITANTS

En matière de santé mentale

- ◆ Des problématiques de violences intrafamiliales, d'addictions. Manque d'accompagnement des jeunes. Jeunes en errance.
- ◆ Problématiques liées à la rencontre intergénérationnelle / choc des cultures.

Carences des professionnels de santé sur le quartier et plus généralement sur la commune de Voiron

- ◆ Difficultés d'accès aux professionnels de santé : moins de professionnels.

LES RESSOURCES

- ◆ Étude sur le sujet des violences intrafamiliales et COPIL dédié portés par le CIAS.
- ◆ Des locaux à venir sur le site de l'ex barre H qui pourraient accueillir des activités en lien avec la santé.

- ◆ Pas de service d'urgence la nuit, dégradation de l'offre de santé à l'hôpital de Voiron.
- ◆ Besoin de professionnels de santé : médecine générale, spécialités médicales (dentistes, ophtalmologues...) et paramédicales (orthophonistes, infirmières...).
- ◆ Manque d'aide pour les enfants autistes par ex, besoin de formation des enseignants sur ce sujet.
- ◆ Manque d'information sur les services qui existent.
- ◆ Manque d'accompagnement des parents dans le domaine de la santé de leurs enfants.

- ◆ Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Pays Voironnais.
- ◆ Le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Voironnais à réécrire.
- ◆ Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents.

LES PISTES D'ACTIONS

- ◆ Besoin d'un cabinet d'infirmiers/kinésothérapeutes, maison de santé pluridisciplinaire.
- ◆ Mener des actions de prévention à destination des habitants et notamment des jeunes et des parents.
- ◆ Besoin d'éducateurs de prévention de manière pérenne. Proposer un service de proximité de type médiation/éducateur de prévention (est-ce que le centre social RIH pourrait jouer ce rôle au-delà des adultes relais, y compris dans la relation entre les générations?). Améliorer la « guidance parentale », c'est-à-dire aider les parents dans leur rôle pour améliorer leur relation avec leur(s) enfant(s)/ado(s). Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents ne joue pas ce rôle pour les parents d'ados. L'objectif est d'éviter l'errance des ados et ses conséquences.
- ◆ Un local à disposition des jeunes (approprié et géré par les jeunes) pourrait permettre de leur donner une place dans la société, de les associer et de faire émerger leurs projets (rôle de la salle Jean Moulin, par le passé). Les projets qui viennent des jeunes sont généralement respectés, et l'opportunité de rencontres (repas partagé, fêtes de quartier, activités...). Exemple : la fresque « street art » réalisée par un jeune du quartier qui n'a pas été dégradée.





Pour bien grandir : comment aider les parents ? adolescents ? enfants ?

Espace animé par Véronique COURBON. Forte mobilisation, principalement des partenaires.

LES DIFFICULTÉS POUR LES HABITANTS

- ◆ Difficultés des jeunes en rupture scolaire. 7 jeunes hors parcours scolaire entre 16 et 18 ans. Vide sur cette tranche d'âge.
- ◆ Des problématiques insertion, marginalisation, handicap non diagnostiqué, insertion professionnelle.
- ◆ Des élèves de 3^e sans orientation. Des parents qui n'ont pas connaissance des démarches à faire.
- ◆ Des espaces peu adaptés au lien social, manque d'espaces de rencontre.
- ◆ Des parents qui pensent ne pas savoir faire, qui n'ont pas confiance en eux dans leur fonction parentale.
- ◆ Comment les ados de Brunetière sont représentés dans les clubs sportifs du Voironnais ? Faire le lien avec le service des Sports.
- ◆ Difficultés d'accès à la culture : au conservatoire, médiathèque, Grand Angle, événements participatifs (exemple festival de cultures urbaines), parcours artistiques avec des artistes.

LES DIFFICULTÉS POUR LES PARTENAIRES

- ◆ Une méconnaissance des acteurs entre eux.
- ◆ Un manque de connaissances des dispositifs existants.
- ◆ Des difficultés à exprimer les besoins des habitants du quartier ? Ont-ils vraiment des besoins spécifiques ?

LES RESSOURCES

- ◆ Des partenaires et outils identifiés, appréciés (MJC et CLAS, CIAS et PRE par ex).
- ◆ Place du CLAS dans le contrat de ville. Ouverture d'un nouvel atelier CLAS à l'école de Criel en 2023-2024 pour accueillir davantage d'enfants de l'école Jean Moulin.
- ◆ Un quartier bien desservi par les transports en commun.
- ◆ Continuer à accueillir les parents dans l'école - partager des actions - jouer, écouter, s'écouter, se connaître, rassurer, se rassurer...
- ◆ Revendication d'une identité Brunetière.

Paroles d'habitants

« Nous laisser le PRE et la MJC, car très important pour nos enfants ».

LES PISTES D' ACTIONS

- ◆ Besoin de réfléchir à des instances partenariales généralistes. Attention aux questions éthiques et juridiques. Qui pilote ?
- ◆ Réfléchir à un maillage entre les partenaires pour soutenir les familles ?
- ◆ Organiser un forum de rentrée avec l'école, la Ville, la MJC, le PRE... Aller vers.
- ◆ Mieux prévenir les incivilités dans les transports ? (arrêt de bus, bus, collègue).
- ◆ Mobilité : être plus en contact de proximité pour informer et sensibiliser les habitants. Lever les freins (ados / familles), mieux informer sur les solutions économiques pour le transport (cartes 10 trajets par exemple). Transports gratuits / transports le dimanche.
- ◆ Proposer davantage d'espaces de rencontre (bancs sur les aires de jeux par ex.) et sécuriser les espaces de jeux.

Est-ce que les habitants ont besoin d'être aidés pour trouver un emploi ? Si oui, comment ?

Atelier animé par Anne-Hélène PONZA et Jean-François MINE, Maison de l'Emploi. Mobilisation moyenne, partenaires et habitants.

LES DIFFICULTÉS POUR LES HABITANTS

- ◆ Des difficultés liées au port du voile en milieu professionnel.
- ◆ Stigmatisation par la police.
- ◆ 7 jeunes déscolarisés.
- ◆ Des enfants facilement influençables, risque de l'argent facile.
- ◆ Des questions d'orientation des publics jeunes, et la peur d'aller faire des études à Grenoble.

LES PISTES D' ACTIONS

- ◆ Proposer un point relais jeunesse au RIH.
- ◆ Aider les habitants à la mobilité géographique.
- ◆ Faire des liens avec les professionnels.
- ◆ Une permanence / temps de rendez-vous à la Maison de l'Emploi dans le quartier.
- ◆ Stages pour les jeunes en situation de handicap.

Comment assurer la tranquillité des habitants ?

Atelier animé par Emma GARNIER, Pluralis et Brice HUGON, AIH. Forte mobilisation, principalement des habitants.

LES DIFFICULTÉS POUR LES HABITANTS

- ◆ Problématiques liées aux encombrants.
- ◆ Nuisances chiens.
- ◆ Nuisances sonores liées aux motos, quads.
- ◆ Problématiques liées à la vitesse de circulation.
- ◆ Présence d'épaves.
- ◆ Manque d'éclairage, de jeux, d'équipements sportifs.
- ◆ Besoin de sécuriser les espaces de jeux avec des bancs pour les parents.
- ◆ Besoin d'interphonie.
- ◆ Problématique de squat.

LES PISTES D' ACTIONS

- ◆ En lien avec les encombrants : mise en place d'une benne + ressourcerie.
- ◆ Mettre en place des aménagements paysagers, des bancs, pots de fleurs.
- ◆ Rédaction d'une charte de bon voisinage.
- ◆ Mettre en place des aménagements permettant de favoriser le lien social.



EXPRESSION LIBRE



Arrêt de bus (33), Boulevard de Campaloud : accidentogène à la sortie du virage. > Remonter l'arrêt plus haut serait plus sécurisant.

◆ Discussion informelle avec un groupe de 3 mamans, entre 40 et 50 ans environ

Elles racontent leur expérience : les adolescents du quartier s'énermaient que la mairie ait financé une sortie pour les jeunes du quartier voisin. Pour calmer le jeu, elles ont décidé d'organiser elles-mêmes une sortie pour ceux qui se sentaient lésés. Elles ont emmené en sortie sportive 7 adolescents de Brunetière. Pour cela, elles ont dépensé beaucoup d'énergie. En 3 jours, tout était organisé. Elles ont fait puis vendu des gâteaux, convaincu l'interlocuteur mairie de leur allouer un petit budget en complément des recettes des ventes, puis sont parties avec les adolescents en minibus. Elles ont reproduit l'expérience quelques fois (sortie ski, tournois de foot au Cap d'Agde...).

L'une d'elles a également organisé une sortie à destination des mamans. Elles sont allées ensemble voir la mer à Marseille. Déception de la réaction de l'interlocuteur mairie, qui a considéré que la sortie n'était pas suffisamment culturelle. Pourtant de leur point de vue, emmener voir la mer à des femmes qui ne l'ont jamais vue est déjà une expérience forte.

En ce qui concerne les adolescents, elles jugent qu'ils ont besoin de se défouler, et donc d'une sortie plus sportive que culturelle.

Elles trouvent cette expérience aussi positive pour les bénéficiaires que pour elles en tant qu'organisatrices (fierté, gain de confiance en soi...). Mais elles sont fatiguées que tout cela ne repose que sur leurs

épaules. Elles ont leur famille et leur emploi à gérer aussi. Leurs enfants ont grandi et sont moins concernés. Elles aimeraient un relais, être moins seules. Elles conviennent cependant que cela fonctionne en partie grâce au fait qu'elles ont grandi ici, sont connues des générations précédentes et suivantes ; ce qui génère de la confiance. Difficulté à imaginer quel relais possible : à creuser.

> Propositions d'actions :

- ◆ Valoriser ce qui est positif dans le quartier et notamment des personnes, des jeunes qui ont « réussi »,
- ◆ Accompagner par un médiateur / animateur pour débiter une réflexion / dynamique (café papote, ateliers linguistiques...).

◆ Échange collectif sur la participation citoyenne / les conseils citoyens

Le conseil citoyens s'est progressivement essoufflé et étioilé. Il nécessite des moyens humains pérennes, une animation en continu et un suivi par des professionnels formés : ceux-ci peuvent apporter de l'information, faire remonter les propositions, faire œuvre de pédagogie. Sans cela, la mobilisation des habitants sur la durée est difficile, les mêmes personnes se mobilisent, s'épuisent et perdent confiance.

La diversité des formes de participation doit également être recherchée : ne pas seulement organiser des réunions en soirée, mais « aller vers » lors de manifestations culturelles ou sportives, de portes ouvertes ou directement sur l'espace public.

Une « maison du projet » ouverte peut être un bon moyen d'informer, de sensibiliser les habitants, de les faire contribuer.

RESTITUTION DE LA CONCERTATION SUR L'ESPACE PUBLIC

Vivez-vous des tensions sur le quartier ?

2 hommes - 17 ans

Il n'y a pas de problèmes ici, on est bien sur le quartier. Avant il y avait des problèmes de rixes, ils les ont vues quand ils étaient enfants, mais ça ne se pratique plus. Pas de problèmes avec les anciens. Ils souhaitent retrouver la salle des jeunes, avec jeux vidéo et canapés, pour se retrouver, notamment l'hiver quand il fait trop froid pour rester dehors.

1 femme - 15 ans

Oui il y a un peu de tensions quand les jeunes mettent de la musique fort en bas des immeubles. C'est souvent la même personne qui râle, plus ou moins fort selon les jours. Elle menace d'appeler la police, mais elle ne le fait jamais, du coup on n'a pas trop peur. Il y a un city stade où il y a des toumois de foot, non mixte, mais l'autre city stade est le lieu où l'on se retrouve après les cours ou le week-end, mixte filles et garçons. Il y a besoin de retrouver la salle des jeunes, mixte toujours.

2 femmes - 25 ans

Quartier calme. Toutes 2 arrivées récemment, il y a quelques mois. L'ambiance est bonne, meilleure que ce qu'elles imaginaient avant d'arriver. L'une d'elles est gênée par le bruit des mobylettes trop fréquent, cela dépend d'où donnent les fenêtres.

1 homme - 19 ans

Quartier tranquille. Jeunes qui font du bruit et les vieux qui crient, c'est pas des tensions. C'est la vie ! Il manque une salle pour les jeunes, il faudrait rouvrir celle qui existait.

1 homme - 50 ans - Parent

Né ici, d'abord dit pas de problème sur le quartier, puis qu'avant on arrivait mieux à parler et à régler les tensions. Aujourd'hui, ça se termine au commissariat. Avant on allait manger chez les Italiens, les Portugais, il n'y avait pas de communautarisme. Il y a une aire de jeux à la Terrasse, elle n'est pas incroyable, mais ça va. Mon seul problème sur le quartier : on n'a pas de médecin généraliste. Quand les enfants sont malades, on doit aller aux urgences de l'hôpital de Voiron.

1 homme - 35 ans - Parent

Il manque des aires de jeux pour les enfants, il n'y a que des city stades ici !

1 femme - 35 ans - Parent

Arrivée dans le quartier il y a quelques mois seulement, beaucoup de nouveaux habitants. Se sent bien ici, mais ne cherche pas à entrer en relation. Ne reste pas dehors. Les enfants ont leurs activités à Grenoble. Presque pas de voisins dans son immeuble, impression d'un immeuble fantôme !

Jeune - 20^{ne} - En arrêt maladie

Quartier calme, quelques nuisances sonores. Respect des jeunes vis-à-vis des adultes. Souhaite une prise en charge des jeunes via une salle dédiée.

Jeune fille - 15 ans

Quartier calme, quelques nuisances sonores reconnues avec des seniors qui interviennent. Précise que les jeunes (filles et garçons) se retrouvent au stade. Espace de futsal réservé aux garçons.

Deux femmes (dont une arrivée récemment)

Quartier calme, quelques motos passent sans exagération.

Deux jeunes dans un hall d'escalier

Décrivent le quartier comme calme. Aimeraient avoir accès à la salle du RIH.

3 hommes - Retraités

Il n'y a pas de problèmes. Mais ce n'est pas comme avant. Il y a plus de déchets. Le concierge ne passe pas immédiatement, et ça change toujours de personne.

1 homme - 30^{ne} - Papa d'une fille qui joue à l'aire de jeux

Pas de difficultés. Le quartier a bien été réaménagé, que ce soit au niveau de l'école et des logements.

1 femme - 30 ans

Maman de 3 enfants jouant à l'aire de jeux. Tout va bien (difficultés à parler le français).

1 femme - 30 ans - maman de 2 enfants à la sortie de l'école

Le quartier est agréable ; peut-être faudrait-il aménager un banc sur le chemin de l'école. Et revoir le gravier à l'aire de jeux de Croix-Maurin.



ANNEXE 2

MÉTHODOLOGIE ET CALENDRIER D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

LES TEXTES DE RÉFÉRENCES



- Note relative à la prochaine génération des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 ». **3 AVRIL 2023**
- Circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains. **31 AOÛT 2023**
- Circulaire relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. **18 DÉC. 2023**
- Décret n° 2023-1314, modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. **28 DÉC. 2023**
- Instruction relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 ». **4 JANV. 2024**



LA CONDUITE DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

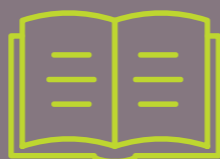
Au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, l'élaboration du contrat de ville a été suivie par **Alyne MOTTE**, Vice-présidente Habitat, Logement, Hébergement, Gens du voyage et Développement social urbain, en lien avec **Chokri BADREDDINE** adjoint en charge de la politique de la ville à la Ville de Voiron.



RECENSEMENT DES DONNÉES UTILISÉES

- ◆ Évaluation finale du contrat de ville 2015-2023 Pays Voironnais / Juin 2022
- ◆ Analyse des Besoins Sociaux du Pays Voironnais / Novembre 2022
- ◆ Données INSEE / 2023
- ◆ État des lieux éducatif quartier Brunetière et Baltiss et schéma des actions existantes en matière de réussite éducative - CIAS Pays Voironnais / Mars 2022
- ◆ Contrat local de santé 2017-2022 CIAS Pays Voironnais
- ◆ Diagnostic social et urbain quartiers Grand Brunetière, Baltiss et Bourg-Vieux Trajectoires-Reflex / Février 2005
- ◆ Observatoire social du Pays Voironnais
- ◆ Balises - ORS Auvergne-Rhône-Alpes
- ◆ Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois
- ◆ Cnaf, fichiers des allocataires des CAF

Vigilance : les données de l'Insee demandent un traitement géographique afin d'être utilisées en politique de la ville, ce qui entraîne un retard. La dernière enquête nationale remonte à 2018. Il s'agit donc de chiffres avant-Covid.



LIVRABLES

Il est proposé de rédiger 2 types de documents :

- ◆ **Un contrat de ville**, document cadre de référence, signé par l'ensemble des partenaires.
- ◆ **Un support de synthèse** qui sera rédigé dans un second temps, en 2024 (cibles et forme à définir).

CALENDRIER DE RÉALISATION

2023

JUIN

09 Démarrage de la démarche d'élaboration du contrat de ville en présence des élus et de l'État.

SEPTEMBRE

15 Lancement de l'élaboration du contrat de ville avec l'organisation de la rencontre citoyenne avec les habitants, les élus et les partenaires.

18 Rendez-vous avec le CIAS, l'État, la Ville, pour échanger sur les thématiques réussite éducative / jeunesse / santé.

26 Rendez-vous d'échange sur la thématique emploi en présence de l'État, la DDETS, la Maison de l'Emploi, Pôle Emploi et la Ville de Voiron.

28 2^e rendez-vous avec les élus et l'État, pour partager la synthèse de la rencontre citoyenne.



OCTOBRE

05 1^{er} COTECH élaboration du contrat de ville.

23 Restitution de la rencontre citoyenne pour les habitants.

23 Rendez-vous avec les élus et l'État pour valider une première proposition de priorités et objectifs du futur contrat de ville.

NOVEMBRE

27 2^e COTECH élaboration du contrat de ville.

DÉCEMBRE

19 Rendez-vous avec les élus et l'État.

2024

FÉVRIER

13 COTECH contrat de ville.

29 COPIL - adoption du contrat de ville.

MARS

06 Délibération en conseil municipal de Voiron.

26 Délibération en conseil communautaire du Pays Voironnais.

Un point d'avancement de l'élaboration du contrat de ville a également été prévu à l'ordre du jour de chaque mission politique de la ville afin de valider l'avancement de ce travail.



ANNEXE 3

ÉTAT DES LIEUX
DE L'EXISTANT
PAR ENJEU

POUR BIEN GRANDIR À BRUNETIÈRE ET À LA MAISON

LES PARTENAIRES

Lister les partenaires en mesure de répondre aux objectifs formulés.

- ◆ Ville de Voiron (services Jeunesse, Culture, RIH, conservatoire...)
- ◆ CODASE
- ◆ Mission locale
- ◆ Éducation nationale Groupe scolaire Jean Moulin
- ◆ Conseil départemental 38
- ◆ CIAS du Pays Voironnais
- ◆ MJC
- ◆ E2C
- ◆ CA du Pays Voironnais

LES RESSOURCES

Lister les documents de cadrage, réflexions en cours ou dispositifs qui pourraient aboutir sur des actions spécifiques à mettre en place sur le quartier.

- ◆ Lieu d'Accueil Enfants-Parents
- ◆ Programme de Réussite Éducative
- ◆ Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (charte nationale)
- ◆ Protection Maternelle et Infantile

LES INSTANCES

Lister les instances existantes sur lesquelles il est possible de s'appuyer.

- ◆ Coordination Brunetière

LES ACTIONS

Identifier les actions de droit commun qui pourrait être valorisées sur le quartier, ou actions spécifiques existantes.

- ◆ Jeux de mots, jeux d'école
- ◆ Coup de pouce
- ◆ Fête du quartier
- ◆ Fête du sport
- ◆ Pause-café
- ◆ Bourse au permis
- ◆ Contrat municipal étudiant
- ◆ Marmiton
- ◆ Médiation sociale
- ◆ Atelier couture
- ◆ Atelier informatique
- ◆ Quartier livres MJC (1 fois par semaine)
- ◆ Stages prépa-Bac et prépa-Brevet
- ◆ CLAS (2 fois par semaine / jeune)
- ◆ Spectacle culturel MJC dans le quartier

UN QUARTIER OÙ IL FAIT BON VIVRE



LES PARTENAIRES

Lister les partenaires en mesure de répondre aux objectifs formulés.

- ◆ Ville de Voiron (RIH)
- ◆ Pluralis
- ◆ Alpes Isère Habitat
- ◆ Associations sportives (PVBC, FCPV, BSKC, Boxing club)
- ◆ Confédération syndicale des familles
- ◆ Association « Les jardins de la colline »
- ◆ MJC
- ◆ Association « Notre différence, notre force »

LES RESSOURCES

Lister les documents de cadrage, réflexions en cours ou dispositifs qui pourraient aboutir sur des actions spécifiques à mettre en place sur le quartier.

- ◆ Équipements de quartier
- ◆ Salles du RIH
- ◆ Convention de gestion rue H. Barbusse

LES INSTANCES

Lister les instances existantes sur lesquelles il est possible de s'appuyer.

- ◆ Équipe projet Brunetière / Baltiss

LES ACTIONS

Identifier les actions de droit commun qui pourrait être valorisées sur le quartier, ou actions spécifiques existantes.

- ◆ Fête de quartier
- ◆ Spectacle culturel MJC dans le quartier
- ◆ Festival hors les murs AIH
- ◆ Animation basket Pluralis / PVBC
- ◆ Quartier livres MJC (1 fois par semaine)



DES HABITANTS SENSIBILISÉS AUX PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ ET AYANT ACCÈS AUX SOINS

LES PARTENAIRES

Lister les partenaires en mesure de répondre aux objectifs formulés.

- ◆ CIAS du Pays Voironnais : Centre de santé sexuelle, Parol'Écoute Jeunes, Conseil Local de Santé Mentale
- ◆ Association « Notre différence, notre force »
- ◆ Conseil départemental 38
- ◆ Ville de Voiron
- ◆ Association « Les mardis de juste-là »
- ◆ Centre médico-psychologique
- ◆ Mission locale (accès aux droits santé)

LES RESSOURCES

Lister les documents de cadrage, réflexions en cours ou dispositifs qui pourraient aboutir sur des actions spécifiques à mettre en place sur le quartier.

- ◆ Contrat local de santé 2023-2027
- ◆ Conseil Local de Santé Mentale
- ◆ Livret « Les écrans et nous »
- ◆ Étude sur les violences intrafamiliales
- ◆ Protection Maternelle Infantile

LES INSTANCES

Lister les instances existantes sur lesquelles il est possible de s'appuyer.

- ◆ Groupe de travail harcèlement scolaire

LES ACTIONS

Identifier les actions de droit commun qui pourrait être valorisées sur le quartier, ou actions spécifiques existantes.

- ◆ Prescri'bouge
- ◆ En forme à Voiron

UN ACCÈS À L'EMPLOI FACILITÉ POUR TOUS LES HABITANTS



LES PARTENAIRES

Lister les partenaires en mesure de répondre aux objectifs formulés.

- ◆ Ville de Voiron (RIH, adulte relais)
- ◆ Synergie
- ◆ Maison de l'Emploi (dont mission locale)
- ◆ Pluralis
- ◆ Pôle Emploi
- ◆ Alpes Isère Habitat
- ◆ CIAS du Pays Voironnais
- ◆ Réseaux d'entreprises

LES RESSOURCES

Lister les documents de cadrage, réflexions en cours ou dispositifs qui pourraient aboutir sur des actions spécifiques à mettre en place sur le quartier.

- ◆ Observatoire Pôle Emploi
- ◆ Promotion de l'alternance
- ◆ Données statistiques DREETS-SESE
- ◆ Communication du Contrat d'Engagement Jeune
- ◆ Infos Jeunes
- ◆ Convention de partenariat Emplois verts (à préciser)
- ◆ Cap vers
- ◆ Emplois francs (promotion du dispositif)

LES INSTANCES

Lister les instances existantes sur lesquelles il est possible de s'appuyer.

- ◆ Comité technique général
- ◆ Groupes de travail (à préciser)

LES ACTIONS

Identifier les actions de droit commun qui pourrait être valorisées sur le quartier, ou actions spécifiques existantes.

- ◆ Job jeunes
- ◆ Parrain'âge
- ◆ Permanence Info Jeunes (qui + fréquence)
- ◆ Coach emploi
- ◆ Accompagnement à l'insertion à l'emploi
- ◆ Job dating
- ◆ Bourse BAFA
- ◆ Soutien adulte relais
- ◆ Rallye des métiers
- ◆ Chantiers éducatifs
- ◆ Permanences mensuelles de la Maison de l'Emploi
- ◆ Chantiers insertion
- ◆ Clauses sociales





ANNEXE 4

ÉTAT DES LIEUX ÉDUCATIF QUARTIER BRUNETIÈRE ET BALTISS

ET SCHÉMA DES ACTIONS EXISTANTES EN MATIÈRE DE RÉUSSITE

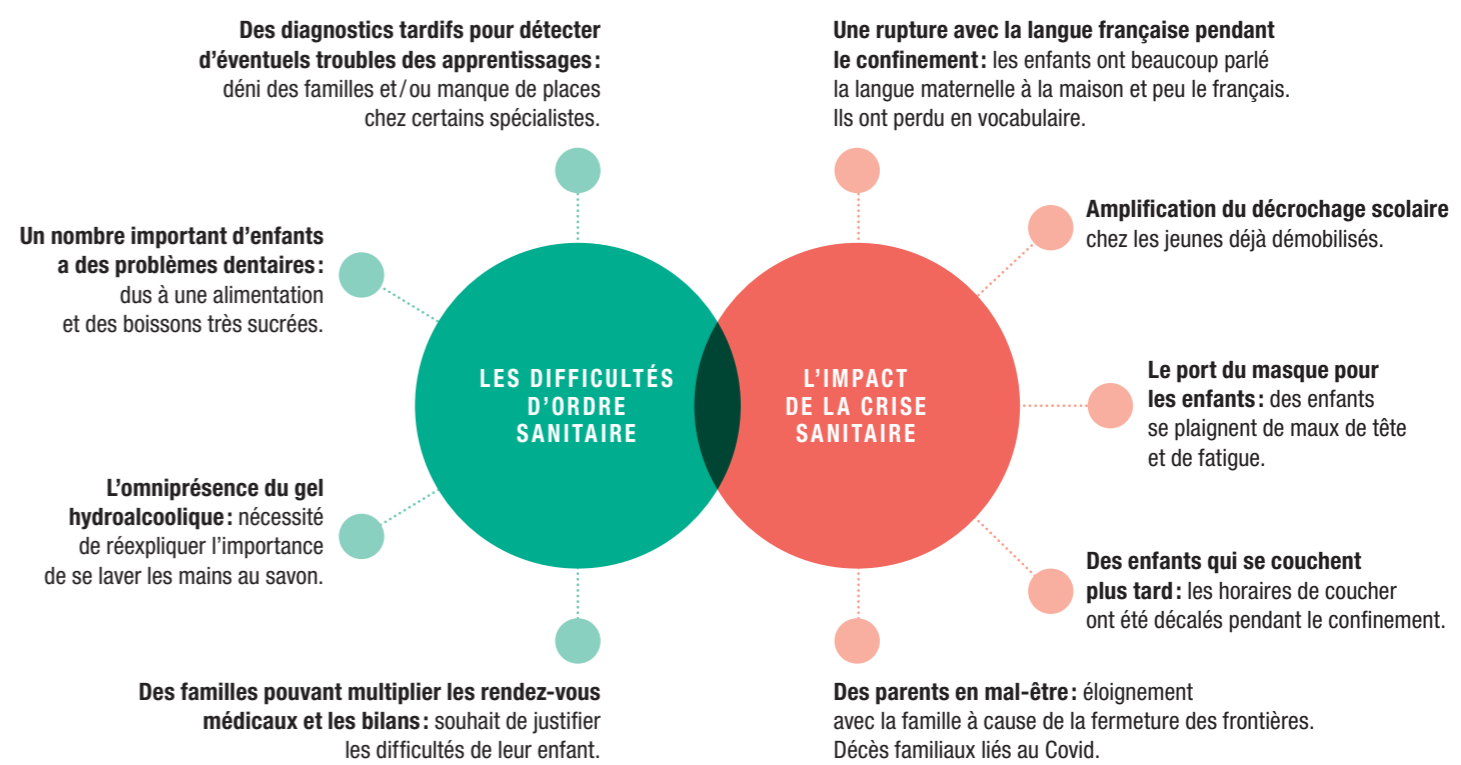
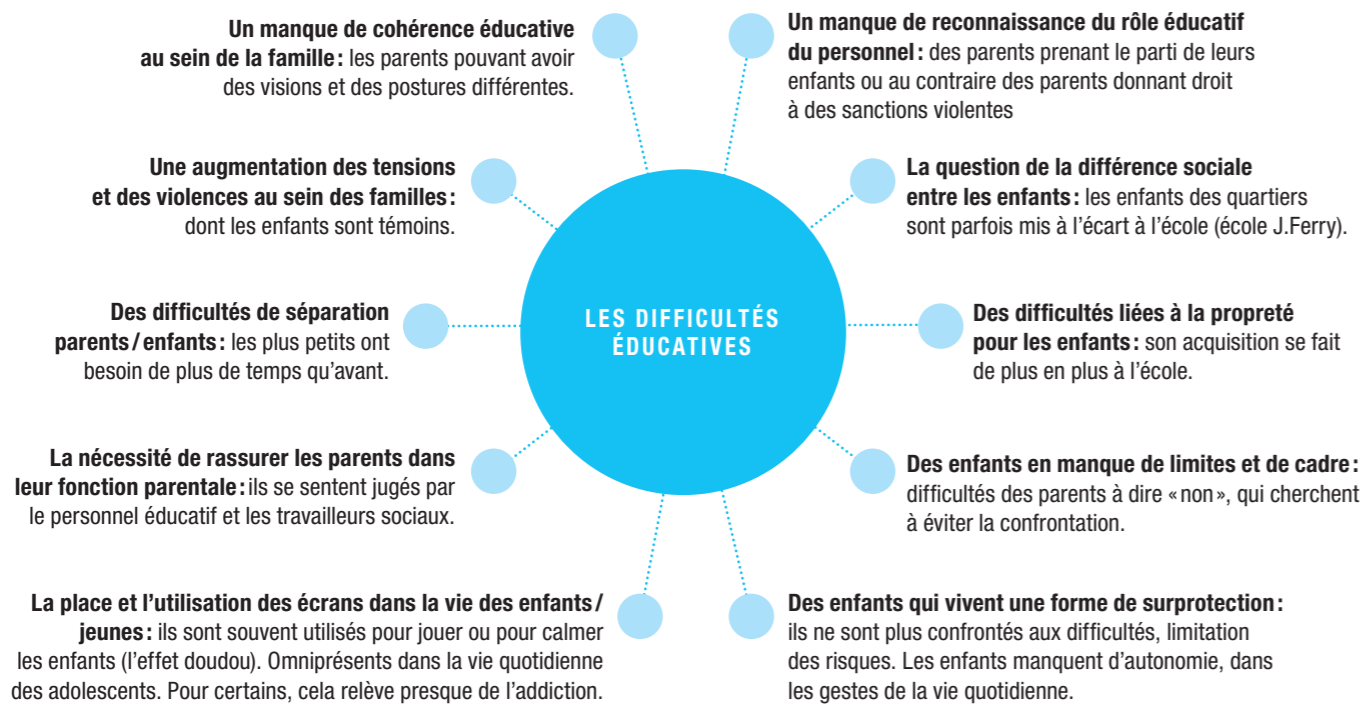
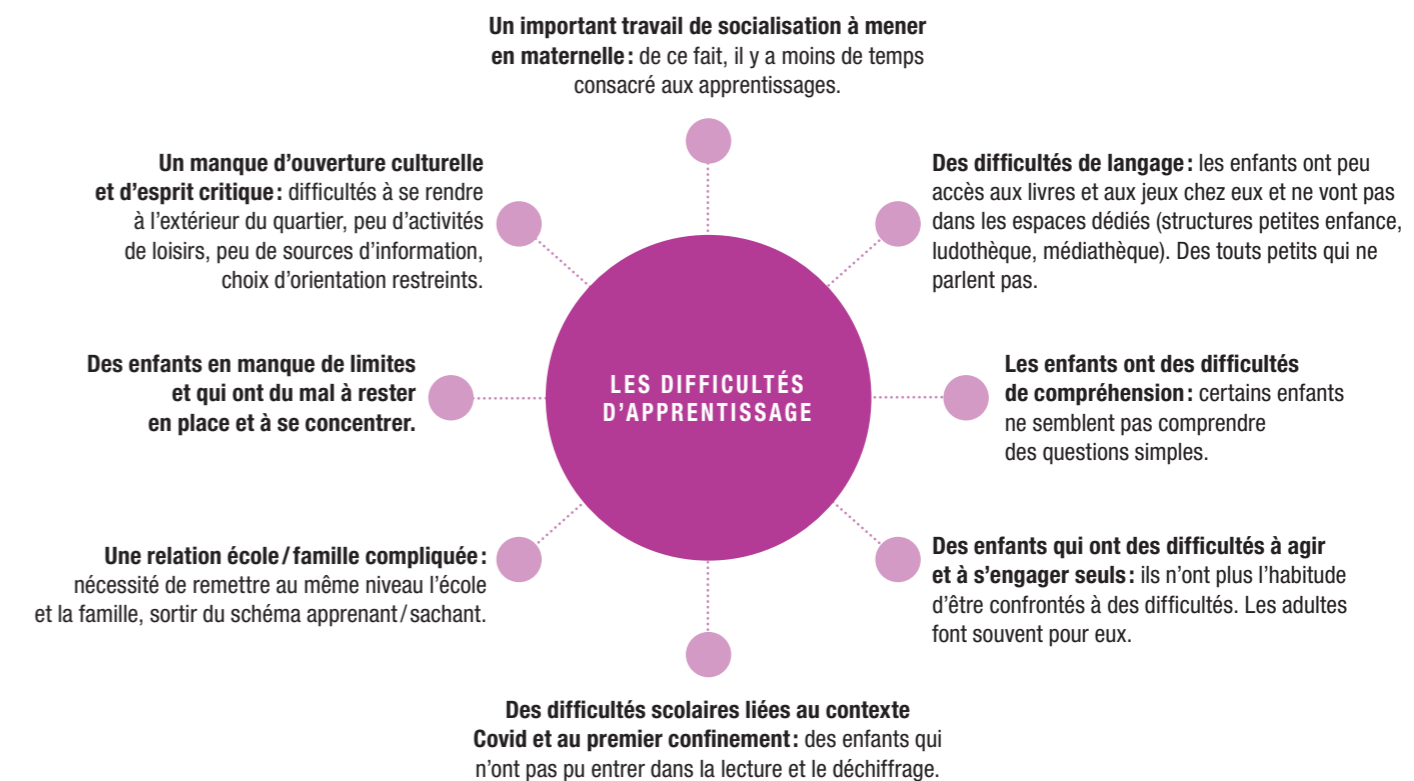
ÉDUCATIVE - CIAS MARS 2022

DÉMARCHE ET OBJECTIFS DE L'ÉTAT DES LIEUX

- ◆ Confronter les constats du PRE en ce qui concerne les enfants accompagnés avec ceux des acteurs du territoire des quartiers de Baltiss et Brunetière.
- ◆ Identifier les actions déjà mises en place pour répondre à ces difficultés et voir ce qui peut être renforcé, adapté ou inventé.
- ◆ Identifier les priorités d'intervention et les actions à développer.

DES RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR UN GUIDE D'ENTRETIEN

- ◆ L'équipe éducative de l'école maternelle Jean Moulin.
- ◆ La directrice de l'école élémentaire Jean Moulin.
- ◆ La rééducatrice G du RASED intervenant sur l'école Jean Moulin et Jules Ferry.
- ◆ Les intervenantes de l'action « Jeux de mots, jeux d'école ».
- ◆ Le directeur et la référente famille du RIH quartiers Brunetière et Baltiss.
- ◆ Une éducatrice du CODASE prévention.
- ◆ Deux responsables du service périscolaire des écoles Jean Moulin et Jules Ferry.
- ◆ Des représentantes du conseil citoyens.
- ◆ Deux responsables du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité de la MJC de Voiron des quartiers Baltiss et Brunetière.
- ◆ La responsable du service PMI du Conseil Départemental.
- ◆ Le responsable adjoint service Éducation de la ville de Voiron, en charge des temps périscolaires.
- ◆ La coordinatrice petite enfance de la ville de Voiron.
- ◆ Les animateurs jeunesse de la ville de Voiron.
- ◆ La conseillère pédagogique de Voiron.



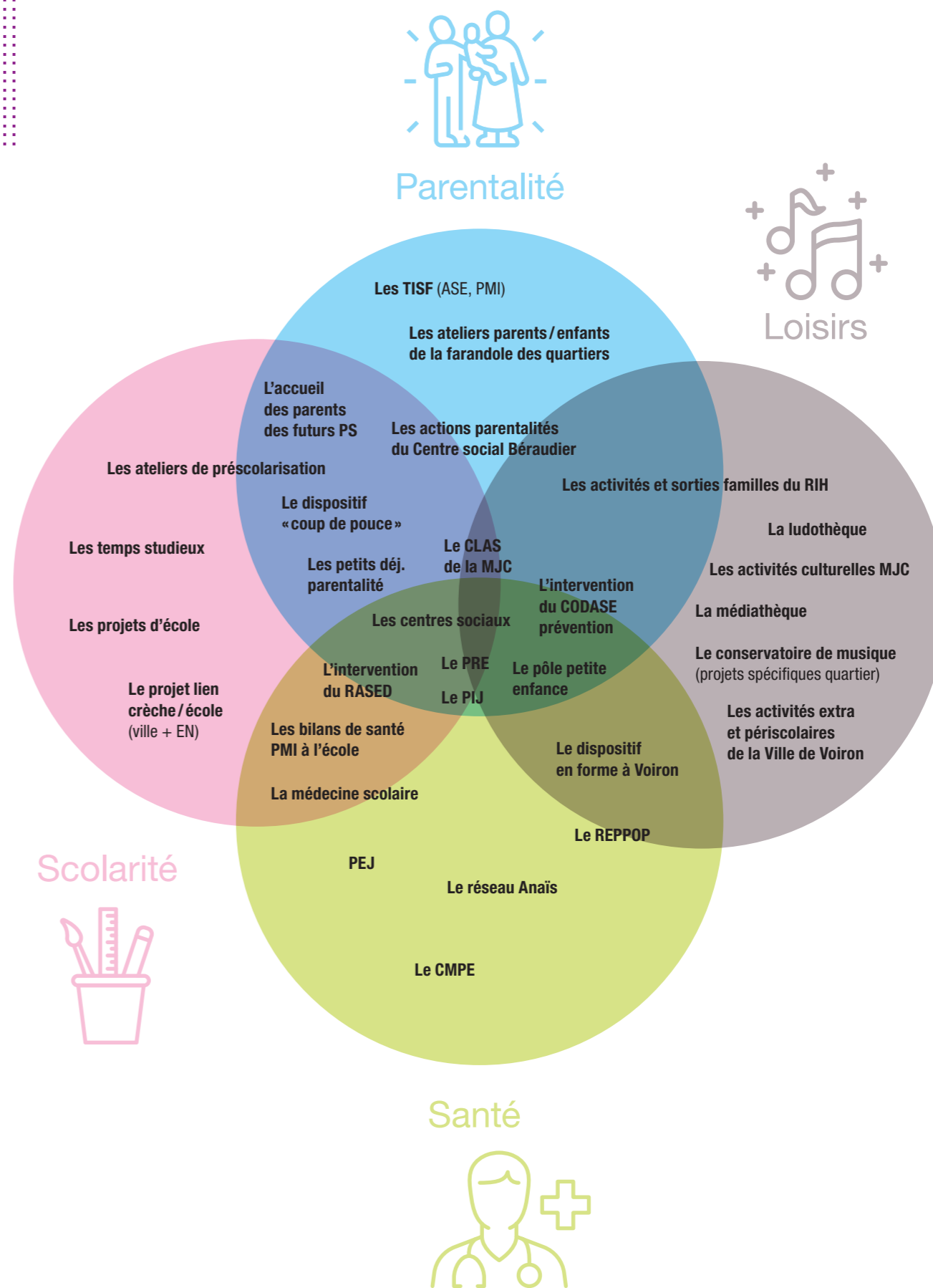


LES FREINS

- ◆ Le frein financier pour les activités de loisirs.
- ◆ Manque de connaissance des parents concernant la psychologie de l'enfant.
- ◆ Les papas ont une forme de pudeur (n'osent pas dire les difficultés rencontrées au sein de la famille).
- ◆ Le service PMI et le LAEP ne sont plus présents sur le quartier (les services ont été relocalisés).
- ◆ Un manque de moyens humains pour répondre aux besoins des enfants (RASED, CMPE, soutien à la parentalité au centre social...).
- ◆ Impact du Covid sur le lien social dans le quartier.
- ◆ Difficultés pour les familles de faire la démarche « d'aller vers » les institutions.
- ◆ Un sentiment de jugement ressenti par les familles.
- ◆ Des freins d'ordre culturel.
- ◆ La barrière de la langue professionnels/famille
- ◆ Mères qui ne travaillent pas : les enfants participent moins aux activités périscolaires...
- ◆ Une méconnaissance de tout ce qui existe sur le territoire.
- ◆ Un manque de temps dédié à l'échange partenarial pour certaines structures (petite enfance/Éducation Nationale)
- ◆ Peu d'enfants porteurs de handicap sont présents dans les structures petite enfance.
- ◆ Un manque de lien entre les différents acteurs.
- ◆ Un manque de lien entre parents et professionnels du CNL.

LES RESSOURCES

- ◆ Une diversité d'acteurs et des actions de qualité.
- ◆ Le dispositif « coup de pouce ».
- ◆ La ludothèque / la médiathèque.
- ◆ L'attachement des habitants au quartier.
- ◆ Forte amélioration du climat scolaire sur l'école Jean Moulin.
- ◆ L'implication des mamans (au niveau associatif : le sourire des anges, le conseil citoyens, la farandole des quartiers).
- ◆ Le partenariat MJC / Codase / École / PRE / Ville (coordination Brunetière).
- ◆ Des professionnels identifiés comme personnes ressources.
- ◆ Le cadre et les limites fixées par l'école.
- ◆ La confiance en l'équipe enseignante.
- ◆ Équipe périscolaire renforcée dans les écoles ayant une classe Ulis.
- ◆ Les ateliers de préscolarisation.
- ◆ Les structures petite enfance.
- ◆ Les formations proposées dans le secteur petite enfance.
- ◆ L'implantation du pôle petite enfance au Centre social C. Béraudier.
- ◆ Des élus porteurs et impliqués dans la politique petite enfance.





**COMMUNAUTÉ
DU PAYS VOIRONNAIS**

40, rue Mainssieux
CS 80363 - 38516 Voiron Cedex
Tél. : 04 76 93 17 71

 Pays Voironnais - Officiel

www.paysvoironnais.com



agence nationale
de la cohésion
des territoires

quartiers2030

